
SINGAPOUR – Sessions du GAC de l'après-midi
Dimanche 8 février 2015 - 14h00 à 18h30
ICANN – Singapour, Singapour

THOMAS SCHNEIDER:

Soyez les bienvenus encore une fois à notre séance de l'après-midi. Nous vous remercions de votre présence ici, nous avons à peu près une demi-heure pour nous mettre d'accord sur une manière de travailler pour le GAC en ce qui concerne les deux processus de cette même initiative. Nous savons s'il y a un calendrier où sont inclus tous les groupes pertinents.

A mon avis, il y a deux thèmes qu'il faut examiner. D'une part, la question soulevée ce matin quant à notre capacité à faire des apports significatifs en tant que GAC en plus des contributions à titre individuel du reste des membres au CCWG, en ce qui me concerne la responsabilité. Il faut savoir donc si mis à part cela on peut faire des contributions sur la base des principes. Et comme cela s'est très bien passé grâce au travail fait par Peter qui a préparé du matériel pour le CWG, et il a proposé de faire la même chose pour la CCWG sur la responsabilité, moi je voudrais suggérer que nous essayions de commencer ce travail et que nous voyions quelle pourrait être une date butoir possible pour ce travail.

D'autre part, il y a une question rapportée plutôt à la procédure que la Norvège a soulevée, et qui concerne la signification pour l'aval du GAC, pour une des organisations créatrices de ce groupe par rapport aux propositions du CWG et du CCWG, c'est-à-dire le groupe qui s'occupe

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

des ressources numéros concernant les fonctions de supervision des fonctions IANA, et celui qui s'occupe de la responsabilité. Parce que nous sommes l'un des organisations de base des deux groupes de travail. Si nous n'avalisons pas ce travail, le processus sera bloqué par notre action. Parce que je crois comprendre qu'ils ont besoin de l'aval de toutes les organisations qui ont créé ces groupes. Cela signifie que nous devons comprendre quel est le sens de cet aval.

Je voudrais commencer par le premier point. La proposition pour former un groupe de volontaires avec une participation ouverte et dirigée par Peter, le représentant de l'Australie à partir de maintenant. Dans les semaines à venir il y aura déjà des résultats pour la mi-mars. Nous allons donc pouvoir avoir un résultat. Nous pouvons essayer de refléter quelles sont les contributions du GAC sur les principes liés à la responsabilité.

Quelqu'un a-t-il des objections par rapport à ces propositions pour avoir des résultats d'ici trois semaines à peu près ? Est-ce que vous avez des commentaires à propos de cette proposition ? Je ne vois pas d'opposition.

La Suède.

SUEDE :

Merci M. le Président. J'essaye de voir ce que signifie ceci, c'est à dire que l'on travaille pendant 4 semaines sur les principes, ce que cela signifie par rapport aux principes.



THOMAS SCHNEIDER: Nous allons envoyer ça au CCWG comme une contribution du GAC.

SUEDE : Alors nous allons donner notre soutien à cela avec les principes comme un matériel supplémentaire ou comme des termes et conditions ? Quel est le sens des principes ? Qu'est-ce que cela signifie ?

THOMAS SCHNEIDER: Merci.

Comme je l'ai dit, ce n'est pas un avis du GAC, mais plutôt une façon de communiquer, de transmettre un message au groupe de travail.

Peter vient de demander la parole, et la Commission Européenne aussi.

AUSTRALIE : Merci M. le Président, merci la Suède de votre question qui est très utile.

Je pense que nous avons commencé à réfléchir à ce propos, à propos des principes pour le CWG, et ceci est dû au fait qu'il y aura des contributions de haut niveau pour le processus d'élaboration de politiques. Nous estimons que le GAC doit avoir dans cette étape de transition, doit présenter une proposition qui soit en quelques sortes indépendante. Le CWG a décidé d'établir des principes, et nous avons contribué par le moyen des membres du GAC pour qu'ils puissent travailler dans le processus. Ce n'était pas une contribution du GAC présentée par écrit, mais la communauté qui a présenté quelque chose qui reflétait les intentions ou le désir d'agir de la communauté.



Nous allons donc pouvoir commencer à établir des idées, des principes. Si tout le monde est d'accord, je me ferais un plaisir de partager avec vous un document qui a des idées, des contributions, des apports. Mais le GAC, qui a 5 représentants au sein de CCWG qui pourraient travailler de façon coordonnée avec eux, et ils pourraient voir le GAC si le CCWG a l'intention d'établir des principes.

Il y a donc plusieurs manières d'agir mais le travail coordonné est commencé, le travail du GAC et que le GAC travaille avec ces représentants pour voir quelle sera la meilleure façon d'agir. Je pense que ce serait très profitable, et nous pourrions aborder ce thème au fur et à mesure que nous avançons.

THOMAS SCHNEIDER:

Merci beaucoup.

Avant de donner la parole à la Commission Européenne, je veux dire qu'on nous a dit qu'il y aura une réunion en présence de ce groupe, quelque part pour la fin mars à peu près. Nous pouvons donc prendre cette date-là comme une date, un délai, pour présenter du matériel aux participants de façon à ce qu'ils puissent l'analyser lorsqu'ils auront la réunion présentielle.

La Commission Européenne prend la parole maintenant, et plus tard l'Allemagne.

COMMISSION EUROPEENNE : Merci beaucoup.



J'ai plusieurs questions par rapport à ces principes et la possibilité de dire que si nous avons ces principes, est-ce qu'ils sont obligatoires pour les 5 membres du CCWG, ou s'agit-il plutôt de principes que nous leur présentons directement ? Si nous considérons plus tard que ces principes n'ont pas été suivis par le groupe de travail intercommunautaire, que va-t-il se passer ? Que faisons-nous en tant qu'organisation ayant créé le groupe ? Nous n'allons pas être d'accord sur le résultat. Qu'est-ce qui va se passer ? C'est donc une question, mais aussi un souci qui peut se présenter au fur et à mesure de la rédaction de ces principes.

Merci.

THOMAS SCHNEIDER:

Moi je ne penserais pas qu'il s'agit de choisir entre noir et blanc, mais plutôt je le vois comme une contribution du GAC dans son ensemble.

Egalement, en tant que GAC, nous faisons des commentaires sur les principes du CWG, et Elise nous a dit que pour la plupart, ils ont été respectés ces principes. Pas tous, mais bon. Il y aura donc certaines questions auxquelles il faudrait répondre aussi.

C'est un processus, et personne n'a le pouvoir du veto, et personne ne va soutenir à 100% ce qu'il veut ou obtenir tout ce qu'il veut. Il faut être flexible je pense.

Mais c'est une bonne question, et nous devons trouver une façon d'approcher la question. De toute façon, je suggère que nous soyons pragmatiques, que nous évitions le dogmatisme, et que nous prenions ceci comme une voie de communication pour transmettre des éléments



importants pour le GAC, pour voir ce qui se passe, et pour voir ensuite comment nous pourrions réagir au cas où une grande partie, ou un peu de cet avis ou de cette contribution serait considérée.

Je ne verrais pas ce document comme un document obligatoire, mais plutôt comme une contribution dans la discussion.

L'Allemagne, puis les Pays-Bas.

ALLEMAGNE :

J'ai un commentaire par rapport à la proposition.

Je crois que nous devons être conscients du fait qu'il y a des discussions dans les deux groupes de travail sur certaines questions, et au point de vue de quelqu'un qui n'est pas là, il est difficile d'identifier ou de dire quel est le groupe de travail qui discute ou débat de telle ou telle question. Il est donc très important de transmettre un message cohérent avec des principes que nous avons déjà présentés, avec de nouveaux principes.

Merci beaucoup.

THOMAS SCHNEIDER:

Merci.

Je pense que vous êtes sur la bonne voie.

PAYS-BAS :

Merci.



Je veux reprendre l'intervention de la Commission Européenne, et je veux dire que ce que nous avons fait auparavant, c'est une espèce d'annexe avec des principes d'orientation. Nous pourrions faire la même chose quant à ce thème-là.

Or, le représentant de la Commission Européenne a parlé de nous comme l'organisation qui a donné naissance au groupe. Mais dans le CCWG, nous ne jouons pas ce rôle. Je demande tout cela des précisions.

THOMAS SCHNEIDER:

Je sais que nous avons signé en décembre la charte. Il n'y a donc pas de différences formelles d'après ce que j'ai compris. Bien sûr, le contenu des chartes est différent, mais au point de vue des procédures, c'est la même chose pour les deux groupes. Au moins, c'est ce que je crois comprendre.

Quel a été votre première remarque ? Excusez-moi, je ne m'en souviens pas.

PAYS-BAS :

L'instrument ou le principe consisterait en une espèce de série de principes ou d'orientations.

THOMAS SCHNEIDER :

Ce n'est pas un avis. Ce que nous ajoutons au communiqué, c'est parti d'une communication d'un groupe de travail. Je ne pense pas qu'il y ait de règles strictes pour communiquer à cet égard.



Ce que nous faisons c'est tout simplement écrire une lettre, que je signe, les 5 membres de ce groupe, ou qui que ce soit, et on dit voilà nous présentons les conclusions auxquelles nous sommes parvenus, et nous leur demandons d'en tenir compte, et c'est tout. Je crois que nous devons être pragmatiques, nous devons essayer de contribuer de la meilleure façon possible pour collaborer avec ce groupe de travail.

Je vois ceci comme une occasion de le faire, et je pense que ce serait utile de le faire vers la mi-mars, pour que les gens puissent tirer profit de cette contribution.

Alors faut-il que je comprenne cela comme un accord général ?
Personne ne s'oppose à cette initiative ? Est-ce correct ?

INDONESIE :

J'ai un commentaire très bref.

Je crois qu'on a dit que le GAC peut aussi avaliser les propositions. J'estime que c'est un point important parce que les multiples parties prenantes du CCWG font en quelques sortes partie de la ccNSO. Nous devrions nous souvenir correctement de tous les acronymes. Ils sont tous membres des pays, ce sont des multiples parties prenantes représentant des pays.

Alors si le GAC peut mener à bien des réunions avec ces multiples parties prenantes dans chacun des pays, nous allons pouvoir obtenir les propositions par consensus en provenance du CCWG et ainsi de suite. Parce que si tous les pays qui sont ici veulent que les choses se passent ainsi, alors les choses se passeront de cette façon.



Je ne sais pas comment le dire. Nous avons dans les gouvernements à jouer le rôle de confirmer les multiples parties prenantes dans chacun des pays. Et nous devons tenir compte de cela, et nous devons travailler pour nous assurer que d'autres multiples parties prenantes puissent produire un résultat pour la transition de la supervision des fonctions de l'IANA.

Merci.

THOMAS SCHNEIDER:

Si j'ai bien compris, vous parlez des coordinations des communications avec d'autres parties prenantes au niveau national. Et un bon nombre de pays participent. Bien sûr cela prend du temps, et des ressources. Mais votre commentaire est absolument valide.

Pouvons-nous aborder la prochaine partie de notre débat sur les procédures pour voir comment nous allons organiser notre travail d'ici jusqu'à la réunion de Buenos Aires, s'il on tient comme base préliminaire cette chronologie ou ce calendrier qui sera maintenu ou peut-être changé.

Comment comprenons-nous un aval du GAC par rapport aux résultats de ces deux groupes de travail. Je veux parler de la proposition formulée par la Norvège ce matin en ce sens que nous ne devons pas comprendre que l'aval ne signifie pas être d'accord avec chacune des lignes de ce document qui a été produit. Il faut avaliser le processus et faire comprendre que nous faisons partie de ce processus.

Ce serait idéal aussi que nous soyons d'accord sur les actions de ce groupe dans son travail. Ce n'est pas un point final, parce qu'une fois



que toutes les organisations ayant créé le groupe auront donné leur aval, il y aura une période pendant laquelle l'ICG unifiera tous les documents, et si j'ai bien compris, il y aura une deuxième série de mise en commun des propositions, une deuxième occasion pour présenter des commentaires.

Mais l'aval serait plutôt un aval des procédures. C'est à dire dire que nous sommes d'accord sur les procédures, c'est à dire en général avaliser la procédure et le travail sous-jacent sans avoir à nous mettre d'accord au sein du GAC, avec chacune des lignes du texte qui a été produit.

J'espère avoir bien compris votre proposition Monsieur le Représentant de la Norvège.

Est-ce que vous seriez tous d'accord en tant que membres du GAC ?

EGYPTE :

Merci M. le Président et Monsieur de la Norvège de votre proposition.

Je voudrais être sûr que j'ai bien compris, parce que je me sens un peu confuse. Si nous avalisons le processus, cela n'impliquerait pas que nous avalisons le contenu. Est-ce que cela signifie que les collègues du GAC auront l'occasion de présenter des commentaires directement à l'ICG ? Même s'il y a des périodes de commentaires publics dans les délais de révision de l'ICG, je ne pense pas que ce soit bon si quelqu'un a une position radicale ou s'il s'oppose de façon tranchante. Je ne pense pas que ce serait profitable, que cela soit présenté dans un moment tardif du processus. Parce que l'ICG ne pourra pas ajouter de nouveaux contenus ou de nouvelles idées aux propositions.



Je veux signaler cela pour que si quelqu'un a une position significative, ou un rapport à cela pour le processus, pour qu'il fasse cette contribution aussitôt que possible.

THOMAS SCHNEIDER:

Merci.

C'est une observation très utile qui nous aide à voir plus clairement les choses.

Cela n'aurait aucun sens de soutenir ou donner notre soutien au processus si le résultat finit par être tout à fait inacceptable. Cela n'a pas de sens. Parce que cela signifierait que nos apports n'ont pas été considérés pour le document.

Si cela va à l'encontre des points de vue du GAC, nous ne le soutiendrions pas. Mais il se peut que ce soit aussi contraire aux perspectives d'autres parties de la communauté.

Mais nous avons la sensation que d'une façon générale on est dans la bonne voie et que nous devrions avancer, nous ne voulons pas bloquer le progrès de ce processus. Nous devrions le soutenir et nous pouvons nous dire que nous avons toujours le droit de dire, OK, nous estimons que l'acte du soutien signifie telle ou telle chose. Il y en a d'autres qui pourront interpréter les choses différemment, mais dans différentes circonstances. Les groupes devront donc décider si ces soutiens sont valables ou pas.



Je crois que nous avons une certaine possibilité, une certaine marge pour manœuvrer. Et lorsque nous soutenons quelque chose, nous pouvons dire que le soutien signifie ceci, ceci ou ceci.

ROYAUME-UNI:

Merci M. le Président.

Vous avez raison. Lorsque vous parlez du besoin de considérer un calendrier dans le meilleur des cas, en tant que guide, pour voir la manière dont nous, comme organisation membre, ce que nous faisons pendant la période de 21 jours, lorsque les propositions sont présentées au GAC, avec comme organisation membre avant d'arriver à la période de commentaires publics de 21 jours.

Alors pour le CWG, c'est 21 jours, et pour le CCWG on parle de 40 jours. Bien entendu, nous sommes représentés dans les deux groupes de travail, en tant que GAC. Alors je pense qu'au niveau national des consultations, il semblerait qu'il y ait un problème substantiel dans une de ces deux propositions.

Cela nous espérons bien pourra se manifester dans les communications avec les représentants du GAC ou directement avec l'administration si un problème vraiment grave surgit de la période de commentaires publics.

On a la dynamique d'interaction à travers les représentants du GAC ou dans les administrations individuelles dans les deux processus à travers les liens avec la représentation de ces deux groupes de travail, et aussi à partir des périodes de commentaires publics.



Donc quand nous arrivons à cette période de 21 jours pour ratifier la proposition, peut-être pourrions-nous avoir une idée qu'il existe un accord général disant que la route, le chemin à suivre est approprié, ce que le GAC peut faire dans cette période de 21 jours, et d'établir une proposition sur les deux propositions pour indiquer que le processus fonctionne de manière efficace, et que nous pouvons ratifier le processus.

J'espère qu'en tant qu'organisation membre nous sommes dans une situation similaire à la proposition de la Norvège. Nous considérons que c'est l'opportunité de dire que le processus se passe de manière efficace. Nous avons l'occasion de contribuer à titre individuel des administrations et depuis les gouvernements, il peut y avoir des questions spécifiques. Mais la direction pour les deux propositions est correctes.

Je crois que c'est ce que nous pouvons faire, et ceci doit être clair au niveau de la communauté. Nous, en tant que comité de 150 gouvernements, nous n'allons pas avoir une opinion, un point de vue consensuel ou commun sur les deux propositions très détaillées et complexes au niveau national.

Le processus que nous allons suivre au Royaume-Uni, et peut-être qu'il sera suivi par d'autres, exigera des consultations avec des groupes de conseillers. Ceci doit arriver au ministère pour être approuvé. Alors cela va prendre pas mal de temps. Ce n'est pas possible de le faire dans un délai de 21 jours puis avoir une réunion virtuelle du GAC.

Je crois que la communauté comprendra notre position, à savoir qu'il n'est pas possible de donner l'aval à toutes les propositions. Mais on



peut envoyer un signe que tout se passe bien et que tout est correct pendant la période de commentaires publics et que les activités des groupes de travail disant que le groupe est correct, et ce serait quelque chose de positif.

Merci.

THOMAS SCHNEIDER:

Merci.

Maintenant nous allons passer à la session suivante, mais je crois qu'il faudra disposer du temps nécessaire pour continuer à traiter de la question.

Nous avons le Brésil, la Thaïlande et l'Argentine qui ont demandé la parole.

Il faut analyser le calendrier proposé de manière plus détaillée. Il faut savoir qu'il y a une période de commentaires publics avant de ratifier la question ou de présenter la question à l'organisation membre. Cela devrait permettre de voir quelle est la direction dans laquelle se dirige ce processus de la période de commentaires publics.

Je passe la parole au Brésil.

BRESIL :

Merci M. le Président. Je vais être bref.

En principe, je suis d'accord avec notre collègue du Royaume-Uni. Compte tenu du niveau de détails des deux exercices du CWG et du CCWG, je crois qu'ici au GAC on ne devrait pas ajouter d'autre couche



de complexité. Il faudrait essayer que tout soit aussi simple que possible.

Et d'après nous, ce qu'on a dit ici ne doit pas empêcher les pays de présenter des commentaires pendant les périodes de commentaires publics pour les deux processus. Je crois que c'est le message qu'il faut passer depuis le GAC.

Et dans ce cadre, nous sommes sceptiques sur le fait de rédiger des principes directeurs en tant que GAC. Je crois que la communication du GAC devrait être simple et cette communication devrait contenir des éléments disant que nous appuyons le processus, que nous suivons le bon chemin, et deuxièmement, qu'en tant que GAC, nous comprenons bien que des pays individuellement pourront présenter leurs commentaires pendant la période de commentaires publics pour les deux exercices.

En outre, en tant que GAC dans son ensemble, et cela est fondamental, nous devrions comprendre comment la ratification ou l'aval de ce processus aura lieu. Quand est-ce que cela va avoir lieu ? Notamment compte tenu du calendrier, et savoir si ce sera lors de la réunion de Buenos Aires ou après.

L'idée est simple. Il ne faudrait pas avoir besoin de rédiger un principe directeur.

THOMAS SCHNEIDER:

Avant de passer la parole à l'orateur suivant, laissez-moi vous dire que s'il y a des principes directeurs, ils doivent être simples. Sinon, ils ne



sont pas utiles. Vous avez dit que vous êtes sceptiques. Je ne vais pas considérer cela comme un non tout court.

Je passe la parole à la Thaïlande maintenant.

THAÏLANDE :

Nous parlons ici d'un grand nombre de courriels qui sont envoyés soit au CWG, soit au CCWG. On parle aussi des périodes de commentaires publics. Nous croyons que le GAC doit informer les représentants du GAC dans les deux groupes de travail, il faut coordonner avec le secrétariat pour faire une coordination entre les membres du GAC avant de passer à l'étape où nous devons travailler sur l'aval ou la ratification. Parce que nous ne savons pas exactement ce qu'il faut présenter dans cette période de commentaires publics.

Lorsque vous faites une présentation, comment pouvons-nous savoir quel est le pays d'où ça vient. Alors il faudrait avoir un certain degré de coordination, et la période de commentaires publics à proprement parler, le commentaire de la Commission Européenne est partagé par d'autres membres du GAC d'après ce que l'on a dit dans la réunion de décembre. Mais cela n'a pas été publié. Et c'est ce que j'essaye de dire. Il faut échanger les informations entre les représentants du GAC.

THOMAS SCHNEIDER:

Si j'ai bien compris, la personne qui envoie un commentaire à titre individuel devrait envoyer une copie à notre secrétariat pour que nous puissions mieux comprendre qui a écrit quoi, et cela nous aiderait à aller de l'avant. Je crois que c'est une très bonne suggestion.



ARGENTINE :

Merci M. le Président.

Possiblement, nous aurons besoin d'avoir notre propre calendrier. Il faut respecter les périodes de commentaires publics, nos attentes doivent être réalistes. Nous pourrions travailler avec le secrétariat et préparer cela. Vous croyez que ce serait utile pour avoir une référence ici ?

THOMAS SCHNEIDER:

Je crois que oui. Si on se concentre sur ce calendrier, cela veut dire qu'il faudrait adhérer à ce calendrier avant la réunion de Buenos Aires. Alors, nous devrions donner notre soutien entre le 20 mai et le 10 juin. C'est ce que je peux voir en matière de délais.

Je ne sais pas si cela est possible ou pas, et si nous pouvons attendre encore 10 jours et discuter la question à Buenos Aires. Ceci n'est pas inclus dans notre calendrier mais on parle de 10 jours. Peut-être pourrions-nous avancer dans cette direction.

Ce serait une bonne idée d'essayer d'établir notre propre calendrier, et cela me fait poser une question : au cas où nous devrions donner notre ratification avant la réunion de Buenos Aires, il faudra se réunir en personnes, ou par téléconférence ? Moi, je préfère que s'il n'est pas absolument nécessaire, il faudrait l'éviter. Il ne faudrait pas le faire, compte tenu qu'il manque du temps pour la réunion de Buenos Aires. Mais bien entendu, c'est à vous de donner votre opinion. Alors peut-être pourriez-vous me donner un indice de ce que vous pensez au cas où il faudrait organiser une réunion.



Je passe maintenant la parole à la commission de l'Union Africaine, puis à la Norvège.

COMMISSION DE L'UNION AFRICAINE : Merci M. le Président, je parle au nom de tous les états membres, et je fais référence à la complexité des deux processus qui sont vraiment complexes et difficiles à suivre.

Nous voudrions adhérer à la proposition des collègues, à savoir de développer des principes directeurs qui nous représentent, c'est à dire que le GAC contribue à ce processus. Par exemple, le CCWG responsabilité, il serait utile d'avoir ce type de principes à un niveau général pour pouvoir travailler au niveau national et au lieu d'entrer dans des détails spécifiques, et dans les détails des différents documents.

Les 5 membres du CCWG pourraient commencer à travailler dans l'ensemble de ces principes avec tous ceux intéressés, mais cela n'empêcherait pas que tout autre pays intéressé puisse faire une contribution à partir de ses propres positions.

Si je me souviens bien, le CCWG pensait que ces questions devaient être effectuées de manière précoce pour éviter de ralentir le processus. Ces propositions ou idées devraient tenir compte de ces aspects. Il est important de développer une entente commune en tant que GAC, pour voir comment on exprime notre appui ou pas.

En conséquence, il est important de quitter cette réunion sachant comment gérer la question.



Merci.

THOMAS SCHNEIDER:

C'est le moment de nous mettre d'accord sur le fait que nous avons un accord commun ou pas. Il n'y aura pas d'autre réunion. Alors nous devons quitter notre réunion de Singapour avec une base d'entente.

Vous avez donc raison.

La Norvège, puis la Suède.

NORVEGE :

Un détail : la Suède m'a fait voir que dans la charte du CWG, on parle de soutien et pas d'aval. Et les organisations membres soutiennent les propositions présentées ou bien indiquent quelle est la partie de la proposition qu'ils n'aiment pas. Mais je crois qu'il nous faudrait utiliser ce terme.

Il faudrait donner du soutien, pas l'aval. Je ne sais pas si cela marque une différence, mais je voulais tout simplement le signaler.

Et merci à la Suède qui nous a montré cela.

THOMAS SCHNEIDER:

Merci de la précision. Nous devons respecter la charte et nous allons tenir compte de votre suggestion.

Le Royaume-Uni, la Suisse et le Maroc. Essayez d'être brefs s'il vous plait.



ROYAUME-UNI :

Du point de vue des modalités, nous parlons de soutenir, de donner notre aval, de ratifier le processus. Et je suggère que le secrétariat du GAC envoie un document d'information au début de cette période de 21 jours et essayer de programmer une réunion virtuelle pour la moitié de cette période de 21 jours, pour arriver à un résultat final à la fin de cette période de 21 jours pour montrer aux membres du GAC que la période est finie et que tout ce qui reste en cours il faudra le résoudre.

Merci.

THOMAS SCHNEIDER:

Merci.

L'option de la téléconférence est possible. Il faudra en tenir compte. Je crois que c'est encore trop tôt pour savoir si on en aura besoin. Mais en tout cas nous allons le considérer.

SUEDE :

Pour les procès-verbaux et pour les transcriptions, avant ce n'était pas la Suède qui parlait, maintenant oui c'est la Suède.

J'ai aussi une proposition à faire. Il y a quelque chose d'important dans la charte qui dit au cas où une des organisations membres ne soutenait pas la proposition finale, la sous-proposition devra indiquer quelles sont les parties qui ont le soutien, et celles qui ne comptent pas sur leur soutien. Et les organisations membres pourront montrer leurs différences par rapport à l'utilisation du CWG.

Je crois que nous pourrions être consultés, avoir l'occasion de faire des commentaires. Dans la mesure du possible, il faudrait essayer de



maintenir un délai en janvier, et alors on aura davantage de temps. Mais maintenant nous pouvons reporter à plus tard cela si nous utilisons les 21 jours.

Chaque membre du GAC pourrait déterminer quelle est la partie de la proposition qui ne va pas donner son soutien. Ceci pourrait provoquer un grand débat. Mais il faut dire quelle est la partie des propositions où le GAC ne peut pas avoir un consensus afin de donner son soutien. Cela faciliterait l'accord par la suite. Parce que maintenant on peut se mettre d'accord sur un texte avec des espaces en blanc pour ainsi dire qui seraient remplis par la suite au cas où il y aurait des membres qui ne veulent pas donner leur soutien.

THOMAS SCHNEIDER:

Merci la Suède, c'était une très bonne proposition.

La Suisse.

SUISSE :

Tout simplement pour faire des précisions, je m'excuse de mon ignorance, peut-être que je devrais le savoir, mais dans cette tâche si difficile d'établir un nouveau calendrier, il y a des restrictions pour des questions importantes justifiant que cette période de 21 jours soit séparée de la réunion de l'ICANN à Buenos Aires.

Merci.



THOMAS SCHNEIDER:

Je ne sais pas si j'ai bien compris votre question. La période n'est pas séparée. Elle est préalable à la réunion de Buenos Aires.

Mais on a dit qu'il s'agit d'un calendrier préliminaire. Peut-être on l'a programmé de cette manière pour donner à l'ICG la possibilité de travailler là-dessus et ainsi qu'au conseil d'administration. Pour présenter cela à l'ICG, au conseil, probablement on a besoin d'avoir des réunions en personnes, alors on a calculé cela de la fin au début.

Moi, je laisserais ça tel quel. Nous organiserions notre propre calendrier sur cette base, et puis je ferais des modifications si cela s'avérait nécessaire.

MAROC :

J'ai suivi avec beaucoup d'intérêt les débats sur cette question. Je crois que le mot entériner, « endorsement » en anglais, a créé beaucoup de problèmes et de confusion chez beaucoup de délégations. Je crois que le GAC fait partie de ce processus. On a parlé d'un processus en cours, donc je vous pose la question : est-ce que le GAC doit se positionner dans un processus qui est en cours, dont on ne connaît pas les résultats déjà ? Ce qu'on a entre les mains depuis ce matin, ce sont les rapports présentés par les trois groupes de travail, et je n'ai pas entendu de délégation, une opposition claire et ferme contre le contenu de ces propositions.

Donc ce que pourrait faire le GAC comme a dit mon collègue du Brésil, c'est communiquer très simplement d'appuyer le travail, se féliciter du contenu, et laisser aux gouvernements le temps pour assimiler, digérer ces documents-là durant la période de 21 jours de commentaires, et

puis on en reparlera par la suite pour la question d'adoption, d'endorsement, ou quoi que ce soit.

Je reviens à vos propositions. C'est un processus en cours. On ne peut pas anticiper et dire que le GAC va entériner un tel travail. Nous l'appuyons, nous félicitons, et nous voulons également que notre position soit communiquée.

Je vous remercie.

Et le but n'est pas d'anticiper une décision, mais de préparer un processus, un cadre pour nous, pour qu'on ait au clair tout le monde sur la même ligne, et comment, au cas où, parce qu'on va devoir dire oui ou non. En principe on peut encore qualifier dans les détails comme a souligné le collègue suédois.

Mais il faut qu'on soit clairs entre nous, comment ça va se passer. Mais on ne veut pas préjuger, on ne peut pas préjuger maintenant quelle sera la réponse. Il faut savoir comment arriver à la réponse juste pour clarifier.

THOMAS SCHNEIDER:

Il se peut que nous devions passer un message dans le communiqué sur les discussions que nous venons d'avoir. Nous n'avons pas trop le temps de rentrer dans le détail. La question est de savoir qui va faire les premiers pas pour une première version préliminaire résumant l'information sur ces thèmes, sur le débat que nous avons sur le travail de ces deux groupes de travail, et comment nous devons travailler.

Il faut que quelqu'un commence à rédiger ce texte. Nous pourrions peut-être demander aux membres du groupe de s'en occuper ? C'est à dire la Norvège et la Thaïlande pour la première partie, et les 5 membres du groupe pour la deuxième partie. Bien sûr cela ne signifie pas que c'est les uns ou les autres. S'il y en a d'autres qui veulent les rejoindre pour cette première version ce serait très bien. Bien sûr Tom va vous aider, il se tiendra à votre disposition pour ce faire.

Je vois que vous acceptez, que vous êtes d'accord. Nous disposons encore de 8 minutes avant d'aborder la séance avec la GNSO dont les membres commencent à être ici présents dans notre salle.

Malheureusement, nous n'avons pas suffisamment de temps pour discuter des questions liées à la Croix Rouge, au Croissant Rouge, et aux OIG.

Pour que ce soit clair, ce sont deux questions qui ont des voies différentes, nous allons consacrer 30 minutes à chacune des questions, et nous avons décidé de les réunir dans une seule séance. Mais ce sont deux thèmes différents. Nous allons voir comment nous allons nous organiser à cet égard. Nous avons encore un peu de temps dans notre ordre du jour avant mercredi pour aborder cette question.

Si vous êtes tous d'accord, nous pouvons donc inviter les membres de la GNSO à venir nous rejoindre ici dans la salle, avec le président et les vice-présidents.

[PAUSE]



Les 6 minutes vont se terminer d'ici quelques secondes. Normalement c'est moi qui suis en retard, mais je vois qu'il faut que je rappelle à tout le monde d'être ponctuel. Je ne sais pas pourquoi il a peur de moi. Soyez gentils, revenez à vos places parce que nous allons reprendre sous peu. Merci.

Cher collègues, je vous prie de prendre vos places. Il faut s'installer. Il faut arrêter les pourparlers et utiliser les micros pour que tout le monde puisse nous entendre. Merci.

Nous allons donc entamer notre réunion avec les membres de la GNSO que nous accueillons chaleureusement. Nous vous souhaitons la bienvenue dans notre salle. Maintenant nous ne sommes plus sous une tente.

Nous avons fait de grands progrès comme vous pourrez le voir.

Je voudrais céder la parole à ceux qui ont travaillé dans le groupe de consultation entre le GAC et la GNSO, et j'attends la présentation de votre proposition qui semble être assez prometteuse.

MANAL ISMAIL:

Merci beaucoup Thomas et à vous tous.

Comme vous devez le savoir, ceci répond aux recommandations de l'ATRT 1 et l'ATRT 2. Nous sommes très heureux du progrès qui a été fait lors de la dernière réunion. Mason Cole, qui est agent de liaison désigné pour cette fonction, ainsi que Jonathan de la GNSO ainsi que moi-même pour représenter le GAC, avons constitué ce groupe de travail.



Nous avons quelques propositions à vous présenter aujourd'hui. Et nous voudrions entamer un dialogue interactif avec vous pour savoir quels sont vos commentaires sur cette proposition pour essayer de la représenter, de la façonner comme une période pilote pendant la prochaine période.

Je cède la parole à Jonathan Robinson.

JONATHAN ROBINSON:

Merci Manal.

La genèse de ce travail se rapporte à deux points. D'une part, il y a un stimulus extérieur, c'est à dire la recommandation de l'ATRT que vous venez de mentionner, et d'autre part le fait que nous ayons reconnu le besoin d'avoir un modèle multipartite efficace qui fonctionne de manière efficace aussi en interne. Ce groupe de travail a été créé pour améliorer la manière dont la GNSO travaille avec le GAC, et plus particulièrement pour répondre à ce que l'ATRT avait soulevé quant au processus, au modèle multipartite de l'ICANN qui serait plus efficace, et qui donnerait de bien meilleurs résultats s'il y avait des mécanismes de participation précoces du GAC au processus d'élaboration de politiques de la GNSO.

Mason n'aime pas beaucoup que je prononce le mot « produit ». Lui, il a un rôle qui est celui d'agent de liaison entre la GNSO et le GAC, et il a vraiment travaillé très efficacement ce rôle. Pour son expérience, pour ses compétences, nous sommes très heureux de ce qu'il a fait. Nous sommes à une étape précoce pour utiliser de la meilleure façon possible les capacités de Mason dans son rôle.



Comme Manal l'a dit, nous présentons notre travail, et nous aimerions bien travailler avec vous et que vous nous présentiez vos commentaires sur ce que nous avons fait par rapport à ces recommandations. Si vous soutenez ce travail, et si le conseil de la GNSO le soutient aussi, notre proposition est la suivante.

Ce document ou quelque chose de très semblable devra être reflété dans la mécanique pilote de l'engagement précoce du GAC dans le processus d'élaboration de politiques de la GNSO.

MANAL ISMAIL :

Je voudrais aussi reconnaître d'autres collègues qui ont contribué avec cette initiative. Nous avons les Etats-Unis, l'Espagne, le Royaume-Uni, le Portugal pour représenter le GAC, ainsi que d'autres collègues. Excusez-moi si je ne mentionne pas tout le monde, mais je répète, il y a eu aussi Carlos, Avri, et je répète, tous ceux qui ont contribué et travaillé avec nous méritent une reconnaissance. Et nous leur disons merci.

JONATHAN ROBINSON:

Merci beaucoup donc de votre commentaire et de votre reconnaissance à ceux qui ont collaboré avec notre groupe.

Nous sommes réunis ce matin, et moi en tant que co-président du CWG, j'ai été un peu à côté de ce travail si intéressant que nous faisons par rapport à la participation précoce du GAC dans le processus d'élaboration de politiques de la GNSO. J'ai été remplacé par d'autres personnes pour faire ce travail. Mais cela ne doit pas être compris comme le fait que j'ai fait tout le travail. Manal a remercié de façon appropriée tous ceux qui ont travaillé pour le groupe.



Maintenant, si nous considérons les étapes du PDP, le processus d'élaboration des politiques, et que nous divisons cela en des étapes assez larges, nous voyons qu'il y a une étape de définition qui implique la création d'un rapport thématique où l'on établit la portée de la question à traiter. On commence ensuite le processus d'élaboration des politiques, on crée un groupe de travail ouvert à tous, y compris les membres du GAC. Ce groupe fait son travail, et il présente cela au conseil de la GNSO en différentes étapes.

Et enfin, on procède au vote au sein du conseil. Si la proposition est acceptée par le conseil, la proposition est envoyée au conseil d'administration et à ce point-là, cette proposition se transforme en politique qui devient obligatoire pour les parties contractantes qui sont soumises à cette politique par consensus en vertu du contrat qu'ils ont passé avec l'ICANN.

Par définition, la participation précoce devrait avoir lieu pendant ces 5 étapes. Le premier mécanisme au moyen duquel le GAC peut et devrait participer serait le suivant : ce serait une espèce de réception d'informations à l'avance, une espèce d'avis du travail qui est en cours. Le GAC devrait pouvoir manifester son intérêt dans une étape précoce. Il faut donc que la GNSO fasse ce qu'il faut faire pour présenter ces informations de façon régulière et ces mises à jour doivent être présentées sous une forme qui ait fait l'objet d'un accord.

Nous voyons que bien des fois, dans les processus de l'ICANN, il y a beaucoup d'informations qui sont pour ainsi dire jetées, et nous pouvons dire cela à la GNSO. Nous pourrions le faire d'une telle façon que ce soit présenté sous un format que vous puissiez utiliser de façon



profitable. C'est à dire le GAC, lorsque vous avez besoin de processus qui soient mis en place, vous pouvez les avoir et vous pouvez collaborer. Voilà le premier point dont nous devons être conscients.

Notre recommandation dit qu'on part des demandes standards pour présenter un rapport thématique, cela peut être présenté à ceux qui nous le demanderont. Il faut qu'on identifie s'il y a un avis du GAC sur le thème à aborder, et sur lequel on demande un rapport thématique. Bien sûr, à supposer que celui qui demande aurait l'information à présenter.

Nous proposons comme une partie de cette recommandation préliminaire que le modèle qui existe pour créer ce rapport pour ce premier processus de la GNSO soit modifié pour qu'on inclue un espace où on dise si la question est soumise à l'avis du GAC.

Prochaine diapo s'il vous plait. Ici, nous allons voir nos recommandations préalables. Pour ce cas particulier, la recommandation qui dit qu'il faut créer un mécanisme de révision rapide de la part du GAC. Ce n'est peut-être pas l'approche appropriée, mais nous proposons que l'équipe de direction du GAC, qui sera peut-être formée par la présidence et les vice-présidents, puissent assumer cela comme une responsabilité initiale. Il se peut qu'il y ait des variantes à cet égard, ce n'est pas notre intention de vous dire comment vous devez faire les choses. Mais vous suggérer une manière d'agir. Il s'agit d'un comité pour s'occuper de cette révision rapide. Ceci aura lieu par exemple lorsque vous aurez vérifié s'il y a un avis du GAC sur ce thème.



MANAL ISMAIL :

Je voudrais signaler qu'après avoir vu les recommandations au niveau général, nous allons les revoir de façon détaillée, et nous allons voir comment ces recommandations seraient intégrées dans le processus. Et c'est là que nous allons vous demander vos commentaires sur ce que nous sommes en train de recommander.

Je veux signaler que nous avons encore plus de matériel et plus d'informations à vous présenter.

JONATHAN ROBINSON:

Merci beaucoup.

Nous allons voir les recommandations préliminaires, et nous allons ensuite voir en logigramme pour le processus d'élaboration des politiques afin que vous fassiez des commentaires si vous en avez. Si vous avez des commentaires à faire, demandez à avoir la parole parce que c'est une séance interactive avec vous.

La troisième recommandation indique ce qui suit : la GNSO notifierait au GAC, sur la demande d'un rapport thématique par l'intermédiaire de son secrétariat ou de l'agent de liaison. Et ensuite, le GAC devrait mettre en marche ce mécanisme de révision rapide pour élaborer des recommandations.

Le résultat souhaitable à partir de ces recommandations consiste à définir si au niveau de la révision rapide, la question peut avoir des conséquences en matière de politiques publiques. Le GAC commencera alors à se préparer pour fournir ses contributions, ou bien s'il y a des conséquences par rapport à la politique publique et s'il faut que



l'examen du GAC soit approfondi ou bien si cela n'a pas de conséquences en matière de politique publique.

De toute façon, le GAC se réserve le droit de présenter ces commentaires à tout moment du processus. Même si cela n'est pas obligatoire ce serait très utile de savoir si cette question a, peut avoir, ou n'a pas de conséquences en matière de politiques publiques.

Nous allons voir la recommandation préliminaire numéro 4 qui est centrée sur ce comité de révision rapide qui va envoyer sa réponse recommandée pour savoir si ces questions ont, peuvent avoir, ou n'ont peut-être pas de conséquences au point de vue de la politique publique. Et cela dans un délai de 15 jours pour qu'elle puisse être considérée dans son ensemble par le GAC.

Nous allons voir maintenant la recommandation numéro 5. Le GAC met en œuvre le mécanisme de révision rapide et il décide s'il va accorder ou pas cette période proposée de 20 jours. Bien sûr, cela peut être fait de différentes manières. Il peut renvoyer la question au comité de révision rapide, ou décider de la réponse. Si l'on est d'accord sur les réponses recommandées, cette réponse sera communiquée par le secrétariat du GAC au conseil de la GNSO par l'intermédiaire de son agent de liaison ou par un autre mécanisme qui aura fait l'objet d'un accord. Enfin, on estime donc on comprend que l'on va développer le rapport thématique.

Maintenant, prochaine recommandation, la réponse du GAC est intégrée dans le rapport thématique final. Là on va indiquer que cette question a fait l'objet d'une révision préliminaire par le GAC au moyen du mécanisme de révision rapide, et que le GAC a indiqué qu'elle a,



peut avoir, ou n'aura probablement pas de conséquences en matière de politiques publiques.

Nous commençons à voir ici ce qui se passe si la question a des conséquences en matière de politique publique. Dans ce cas-là, le GAC est censé commencer un travail de préparation pour présenter sa collaboration sur cette question, et si cela peut avoir des conséquences en matière de politique publique, le GAC peut considérer la création d'un comité pour qu'il s'occupe de voir de façon détaillée la question et pour qu'il fasse sa contribution.

Nous avons ici un tableau où on résume une série d'étapes et les délais et les responsables de mettre en place ou exécuter ces étapes.

Voilà une proposition générale des mécanismes de révision rapide avec toutes les étapes, les délais, et les responsables. Nous voyons ici la deuxième partie de ce même mécanisme.

Je ne sais pas Manal si vous voulez prendre la parole et ajouter quelque chose ?

MANAL ISMAIL :

Je voudrais que nous revenions vers le début du tableau où on voit les étapes de ces mécanismes. Nous allons revoir le mécanisme pas à pas. Dans les diapos, on souligne les nouvelles étapes du processus. Les étapes qui ont été introduites. Je veux donc moi aussi mettre l'accent sur cela au fur et à mesure que nous les révisons.

On demande en premier lieu que la présentation d'un rapport thématique au personnel de l'ICANN, où il faudrait qu'on indique s'il y a

un avis du GAC en vigueur sur la question abordée. Ceci a été ajouté, c'est à dire la demande de présenter devrait indiquer s'il y a un avis du GAC en vigueur concernant le thème en question. Ceci se ferait dans le jour zéro pour ainsi dire. Comme Jonathan l'a dit, cette demande peut venir de tout comité consultatif, du conseil d'administration, ou du conseil de la GNSO. Ceci par rapport aux participants de cette étape.

La deuxième étape consisterait à communiquer au comité du mécanisme de révision rapide du GAC que l'on a demandé un rapport avec l'information sur cette question, et que l'on attend la publication du rapport préliminaire thématique ainsi que le délai pour sa publication. Normalement cela prend quelques 45 jours. C'est le personnel de l'ICANN qui le prépare, mais on pourrait demander une prorogation. Mais on nous a beaucoup aidés et il a mentionné qu'il pourrait fournir des informations au GAC dans les 5 jours suivants la présentation de la demande pour indiquer que la demande a été reçue. C'est à dire, jusqu'ici, nous voyons qu'il s'agit d'une nouvelle étape qui a été ajoutée au processus.

Nous allons maintenant à l'étape 3 qui concerne la publication du rapport thématique préliminaire pour les commentaires publics comprenant les informations sur l'existence de l'avis du GAC en vigueur sur la question mentionnée. Comme on l'a dit, cela aura lieu probablement dans le 45^{ème} jour du processus. Mais on pourrait demander aussi une prorogation s'il le faut, et cette étape est réalisée par le personnel de l'ICANN.

La quatrième étape est une étape qui existe depuis très longtemps dans le processus. C'est la notification de la publication du rapport



thématique préliminaire pour les commentaires publics, on présente cette notification au GAC, et nous recevons cette notification au 45^{ème} jour du processus. Cela pourrait être réalisé par l'agent de liaison de la GNSO, entre la GNSO et le GAC, ou bien le secrétariat de la GNSO. La réponse doit provenir de la GNSO.

La cinquième étape, qui a été ajoutée aussi au processus, implique la convocation au comité du mécanisme de révision rapide pour qu'il revise ce rapport thématique initial. A ce moment-là, nous devons demander les commentaires des collègues du GAC. Cette étape se ferait dans un délai suggéré allant du 45^{ème} au 60^{ème} jour. Il faut que nous voyons si c'est une période raisonnable, et cela va se faire par courriel ou téléconférence, parce que bien sûr nous parlons d'une participation précoce, ce qui implique que nous ne sommes pas obligés de faire une réunion en présence. Si vous êtes d'accord sur cette étape, nous pouvons aborder la prochaine étape.

Je ne sais pas si vous avez des commentaires là-dessus ? Apparemment vous êtes tous d'accord.

A la fin de cette partie, nous avons toute une série de questions, et il y aura des échanges plus exhaustifs avec vous.

Le comité de mécanisme de révision rapide présente ces recommandations, et comme Jonathan l'a dit, cela implique qu'ils signalent si ce thème a des conséquences en matière de politique publique et si le GAC va faire des contributions à cet égard ou si cela peut avoir des conséquences et le GAC s'occupera de considérer la question, ou bien la question n'a pas de conséquences de politique publique, mais de toute façon le GAC se réserve le droit de présenter



plus tard des commentaires s'il l'estime nécessaire. Donc c'est un processus assez flexible. Il est surtout centré sur une participation précoce directe et continue, une interaction à établir entre le GAC et la GNSO.

Au 60^{ème} jour du processus, le comité du mécanisme de révision rapide transmet cette information aux membres du GAC et on propose aux membres que les membres du GAC révisent la réponse de ce comité de mécanisme de révision rapide. Nous proposons une période de 20 jours soumis à l'approbation du GAC. En principe, on espère que cela se ferait par courriel ou téléconférence, mais ceci est une modalité de travail flexible au cas où on aurait besoin de faire une réunion en présence. Le processus est flexible pour tenir compte de cette possibilité. Par défaut, on propose une période de 20 jours qui se ferait dans la période intersession.

La prochaine étape consiste à communiquer ce résultat au conseil de la GNSO. Cela se fait dans un délai de 5 jours, et c'est le secrétariat du GAC qui peut le faire au nom du président du GAC si bien sûr la proposition est acceptée.

La prochaine étape, tel que cela a été présenté dans les recommandations que Jonathan a montrées, si le résultat de révision rapide est l'option A ou B, c'est à dire que la question a des conséquences ou peut avoir des conséquences en matière de politique publique, cela signifie que le GAC devrait considérer la possibilité de présenter les commentaires à cet égard. Le groupe de travail du PDP de la GNSO serait créé après que le conseil aura révisé le rapport thématique qu'il décidera de commencer un PDP.



Tout cela a lieu pendant la première étape qui est l'étape de la délimitation de la portée de la question. Normalement, le GAC commencera à obtenir l'information, et commence à participer à partir de l'étape 2. Nous en sommes donc à un moment assez précoce du processus.

Enfin nous avons deux dernières étapes qui ne sont pas nouvelles. C'est la clôture du forum de commentaires publics sur le rapport thématique préliminaire, et la présentation du rapport final thématique qui inclut le résultat du travail du comité de mécanisme de révision rapide face au conseil de la GNSO.

Nous parvenons donc à la fin de la première étape du PDP de la GNSO concernant la délimitation de la portée de la question.

Maintenant, nous allons voir les questions et nous pouvons commencer notre débat et voir quels sont vos commentaires.

La première question : en principe, existe-t-il des soutiens pour la création de ce comité de révision rapide du GAC ?

ARGENTINE :

Merci Manal et Jonathan. Je tiens à vous féliciter du travail réalisé. Je crois qu'il s'agit d'une très bonne proposition.

J'ai une question générale à vous poser. Ceci va dans l'autre sens, dans les deux sens, du GAC à la GNSO, et de la GNSO au GAC. Si nous avons développé un document lié aux gTLD, le processus irait dans la même direction ? Je ne sais pas si je formule bien ma question. Par exemple, si nous travaillons avec les noms géographiques, l'un des commentaires

reçus des groupes des registres qui est très bon est que si nous produisons un document, il devrait aller à la GNSO comme un rapport thématique. Ce processus, s'il y avait quelque chose initié au GAC et il y a des conséquences pour le PDP ou liées à la GNSO. Cela permettrait d'aller dans l'autre sens, du GAC à la GNSO, et de la GNSO au GAC.

JONATHAN ROBINSON: Question intéressante. Je vais essayer de bien comprendre et d'y répondre.

Pour ce qui est du rapport thématique, on l'a discuté à plusieurs reprises, et il est important de bien le comprendre.

Tout d'abord, en général, la politique est initiée et administrée par le conseil de la GNSO, le groupe que je préside moi-même. Nous avons un espace ouvert pour avoir un agent de liaison du GAC auprès du conseil. Nous avons dit à plusieurs reprises que bien des fois ce n'est pas facile de couvrir ce rôle. Cette place est disponible mais dans la pratique c'est difficile à mettre en place.

Deuxièmement, lorsqu'il faut créer un rapport thématique, le GAC peut initier ce rapport thématique. D'après ce que je comprends, et je ne sais pas si vous pouvez me corriger, je ne sais pas si le GAC a profité de cette occasion. Mais d'après le mécanisme idéal serait : si vous avez des inquiétudes sur une question en particulier, comme celle que vous avez mentionnée, eh bien c'est le lieu indiqué pour la création d'un rapport thématique.

Vous demandez qu'en général ces questions sont générées ailleurs. On produit le rapport thématique, et puis le GAC réagit. Et là si on veut



s'assurer que le GAC puisse interagir avant ça. Mais que se passe-t-il, et c'est votre question et c'est très intéressant, que se passe-t-il si le GAC a une question ? Je souligne qu'on est très réceptifs pour profiter de l'occasion de faire un rapport thématique. Nous voudrions vraiment mener à bien ce travail et commencer avec la première étape du processus. Ce serait intéressant parce que dès que nous aurons eu un rapport thématique initial fait par le GAC, ce mécanisme de révision rapide devrait faire la révision et alors cela pourrait arriver très rapidement.

Au cas où il y ait des conséquences de politiques publiques, j'espère que vous pourrez en profiter.

MANAL ISMAIL : Je ne vois pas l'orateur qui demande la parole, mais allez-y.

UNION DES TELECOMMUNICATIONS DES CARAIBES : En tant qu'observateur.

Une précision par rapport à ce comité de révision rapide et la valeur que cela représenterait pour la GNSO. Si nous créons ce comité, on aurait besoin d'un feedback précoce et cela aiderait la GNSO à être plus expéditive dans ses propres processus d'élaboration de politiques.

J'ai l'impression que bien que l'on ait proposé de créer ce comité, la GNSO n'a pas donné son feedback jusqu'à ce qu'il y ait une révision de la part du GAC à travers le mécanisme correspondant.

J'ai mal compris. Parce que moi je crois que si l'on organise ce comité de révision rapide, c'est le comité qui pourrait donner des indices à la

GNSO pour avancer ou demander des conseils. Et la GNSO pourrait agir en conséquence. Mais ce comité de révision rapide pourrait être responsable d'orienter le GAC à travers le processus pour qu'il soit plus rapide à travers les mécanismes du GAC.

Là, ce n'est pas clair pour moi quel est le processus. Je vous demande des précisions s'il vous plaît.

JONATHAN ROBINSON:

Merci pour votre question.

Pour que le processus de la GNSO soit plus rapide, l'intention est d'éviter un problème ultérieur dans ce processus de la GNSO ou le GAC puisse dire « pourquoi n'avez-vous pas considéré les conséquences du point de vue de la politique publique ? »

Alors là, du point de vue du GAC, l'intention est que le travail soit plus expéditif à travers le GAC et aussi à travers le processus de révision rapide. Peut-être il n'y aura pas de rétroaction, mais l'élément de la bonne foi, un feedback non contraignant pourrait être décevant. Mais le fait qu'il ne soit pas contraignant pourrait dire qu'après il y aura des conséquences en matière de politique publique.

Alors il doit y avoir un indice de bonne foi disant que l'on peut procéder ayant un certain degré de connaissance sur la possibilité ou pas que ceci ait des conséquences en matière de politique publique.

J'espère avoir répondu à votre question. Je ne sais pas si mes collègues peuvent ajouter des précisions. Et si je n'ai bien compris votre question je vous prie de la reposer.



THOMAS SCHNEIDER:

Merci de la présentation.

Nous avons parlé de manière informelle de cette question. Il semblerait que c'est la solution à un problème que nous avons eu pendant des années. Nous sommes arrivés toujours tard au processus pour intervenir, et pour nous, c'est important d'avoir un impact et pour vous c'est difficile de réagir à quelque chose qui apparaît de manière tardive. Alors ceci semblerait une bonne expérience si je puis dire, pour trouver une solution au problème.

Je signalerais tout simplement la question des délais. Ce sont des jours civils ? Des jours ouvrables ? Parce que si l'on parle de Noël, 15 jours n'est pas suffisant. Mais en général je proposerais que l'on peut parler des dates un peu plus tard, mais on peut essayer de le mettre à l'épreuve, de passer à travers le nouveau PDP à travers ce mécanisme, et voir comment ça se passe, pour voir si cela répond à nos attentes.

MANAL ISMAIL :

Merci Thomas.

Encore une fois, c'est la proposition par défaut. D'une part, il pourrait y avoir un changement si le GAC considérait que cela est nécessaire, ou peut-être pourrait-on prolonger les délais à titre exceptionnel si cela était nécessaire. Et alors il faudrait avoir une communication du GAC à la GNSO.

Je passe la parole au Royaume-Uni.

Je vous remercie de votre patience.



ROYAUME-UNI :

Merci Manal et Jonathan. Merci de nous avoir présenté cet énorme effort du groupe.

En reprenant les derniers commentaires concernant les délais, je crois que cela nous rappelle que c'est un changement très important pour le travail du GAC. Il faut essayer de travailler de manière uniforme tout au long de l'année lorsqu'il s'agit de présenter notre acceptation des améliorations pour le fonctionnement du modèle.

Nous acceptons les recommandations de l'ATRT disant que le GAC ne devait pas intervenir à l'étape finale du PDP sans avoir pris en compte les questions des trois réunions de l'année.

Nous suivons constamment l'élaboration de politiques au sein de la communauté de l'ICANN. Nous avons un agent de liaison qui a été désigné pour nous aider à respecter cet objectif. Et en conséquence, les délais établis nous rappellent que nous ne pouvons pas attendre jusqu'à ce que nous ayons besoin de nous réunir en personne pour pouvoir reprendre la question liée à un processus d'élaboration de politique. Il faut travailler tout le possible avec la GNSO régulièrement. Je voulais tout simplement signaler cela.

De même, je soutiens les commentaires sous-jacents que vous avez faits Manal, et ce que vous avez mentionné par rapport au degré de flexibilité qui est incorporé dans cette proposition. Je voulais le dire parce que lorsque le comité de révision rapide prendra une décision, pour déterminer qu'il n'y a pas de possibilité d'avoir des conséquences



liées aux politiques publiques, cela ne veut pas dire que c'est la fin de l'histoire. Je crois que c'est ce que Jonathan voulait dire.

Au fur et à mesure du développement ou de l'élaboration de la politique, il y a de nouvelles questions qui apparaissent, et il faudrait peut-être revenir au GAC. Cette sorte de révision rapide initiale n'implique pas que la décision soit appliquée à toute l'élaboration de politiques. Il faut garder cela à l'esprit. Il est important que l'agent de liaison remplisse cette fonction, et que ce processus de révision rapide ait lieu au fur et à mesure de l'élaboration des politiques.

Et je suppose qu'il est possible que ce comité de révision rapide n'arrive pas à un accord. Il peut y avoir des opinions divisées sur les conséquences ou pas, en vertu des politiques publiques. Alors là je suppose que par défaut, nous aurons un problème. C'est encore trop tôt pour le dire.

Et si on a le président, les vice-présidents faisant partie de ce comité, peut-être ils ont des opinions différentes, et il ne faudrait pas nous anticiper. Peut-être qu'il pourrait y avoir des conséquences.

MANAL ISMAIL :

Oui, il s'agit d'un mécanisme flexible basé sur la communication précoce et directe entre le GAC et la GNSO. Précoce veut dire pas trop tard dans le processus. Lorsqu'on arrive à ce processus au niveau du conseil. Et direct veut dire que l'on bénéficie de la nature multipartite ou multisectorielle de l'organisation et du fait que l'on ne soit pas obligé de faire les communications à travers le conseil d'administration.



Cela aide à ne pas accélérer le processus de PDP, mais par contre à informer ce processus. Savoir s'il y a un avis du GAC en vigueur, deuxièmement savoir si cela intéresse le GAC du point de vue des politiques publiques, ou si la GNSO attend des contributions de la part du GAC.

SUEDE :

Merci Manal. Merci du travail effectué.

Je suis d'accord avec les propos du représentant du Royaume-Uni. Ce serait un mécanisme important, mais aussi un exemple d'une charge de travail accrue pour le GAC et pour tout le système. Alors je me demande comment ça marcherait, comment ça se passerait. Pour moi, en tant que membre, ce serait plus facile de demander aux autorités du GAC, et de leur dire que le président et les vice-présidents doivent s'occuper de la question mais c'est clair que nous ne voulons pas les charger de travail.

Je crois que l'équipe de direction joue un rôle très important ici avec l'agent de liaison de la GNSO auprès du GAC. Et aussi le secrétariat. Si le secrétariat pourrait peut-être être le déclencheur qui pourrait nous aider à nous rappeler que nous devons travailler dans ce comité.

Je soutiens le mécanisme lui-même, mais je me demande comment on pourrait le faire à long terme.

MANAL ISMAIL :

Merci la Suède.



Maintenant la Suisse, puis la Commission Européenne, et finalement la Norvège.

SUISSE :

En général, il me semble que depuis ce matin, on parle beaucoup de processus, de procédures, et peu de choses encore sur le fond. Nous avons à faire face à une série de procédures souvent qui ont leur propre système, et je crains un peu que nous finissions par être noyés dans toutes ces différentes procédures.

J'espère M. le Président qu'avec votre équipe vous pouvez vous en sortir et mener en parallèle tous ces processus, qui n'ont pas les mêmes délais, qui n'ont pas les mêmes manières de travailler. Je pense que nous devons quand même faire attention à ne pas se retrouver avec un système aussi compliqué à gérer.

Concernant cette question qui nous est proposée, la question d'un système de révision rapide. C'est une procédure de révision rapide, mais elle a quand même 11 étapes, et dure 100 jours. Alors je ne sais pas quelle serait la procédure normale, s'il faut déjà 11 étapes pour la procédure rapide. Là aussi, j'ai quand même quelques doutes sur la complexité de cette procédure. Je crois que certains viennent de soulever la question de l'aide du secrétariat, ça me semble assez indispensable quand il y a une procédure assez complexe. Et on peut espérer que cette procédure aboutisse à quelque chose où on a un avis, on a peut-être une décision claire et acceptée par tous. Il ne me semble pas que ce soit automatiquement le cas. Donc que faisons-nous après avoir eu une procédure aussi complexe si on n'a pas de résultat ?



Je ne voudrais pas prolonger les remarques peut-être pas toujours très positives, mais je pense que nous devons quand même poser des questions sur tout ce système où nous arrivons à des situations où - je suis un certain nombre d'organisations internationales, on rouspète assez que ces organisations sont lourdes, travaillent avec des systèmes compliqués. Et j'ai l'impression qu'ici, on est en train de suivre la même voie, et je ne vois pas l'intérêt de suivre cette voie si compliquée. Ce n'est pas le but. Je crois que dans cette enceinte, d'avoir des systèmes les uns et les autres ne s'y retrouvent plus tellement.

Donc si on peut simplifier et avoir quelque chose de plus clair, je pense que ce serait bien pour la transparence et la bonne marche du système.

Merci.

JONATHAN ROBINSON:

Merci la Suisse.

Je crois qu'il y a trois éléments que je peux dégager de vos commentaires. En premier lieu, parler des questions de fond au lieu des processus. Merci de votre observation, je crois que c'est bien de le dire. Deuxièmement, la simplicité c'est mieux que la complexité. Et c'est intéressant aussi. Mais pourtant, et j'espère que ce que je vais dire par rapport au troisième soit offensif pour vous. Mais je crois que nous décrivons de manière compliquée un processus simple. Ce n'est pas si compliqué que ça. Sauf que nous voulons vous donner tellement de détails, que nous le compliquons.

Il y a deux commentaires qui sont intéressants, et le troisième, à mon avis, le processus n'est pas si compliqué que ça malgré que vous disiez

le contraire. Nous avons une politique. Le GAC fait une révision rapide. Il voit s'il y a des conséquences du point de vue des politiques publiques, mais à mon avis, ce n'est pas un processus compliqué. C'est un processus simple, et j'espère que vous accepterez ce que je viens de vous dire.

MANAL ISMAIL :

Merci Jonathan. Si vous me permettez, je voudrais ajouter que la moitié de ce délai si long que nous avons proposé correspond à la préparation du rapport thématique. Il s'agit d'envoyer un email de l'agent de liaison adressé au GAC pour qu'il approuve le traitement de la question qui va créer une discussion.

Ainsi que Jonathan, je ne crois pas que ce soit complexe. Il faut essayer de s'assurer que les membres du GAC soient concernés dans chacune des étapes du processus.

En réalité, nous pouvons modifier la question. Il n'y a pas de problème. Si on voit que cela ne marche pas. Mais à mon avis, le comité de révision rapide, c'est à dire le mécanisme peut-être il n'est pas concentré seulement dans les PDP de la GNSO, mais peut-être pourrait-il prendre quelque chose de la ccNSO aussi. Alors ce comité nous permettrait de mieux structurer notre travail, et nous aiderait à aller de l'avant. Parce que nous avons dit que la GNSO a un processus un peu plus long, alors nous on devrait être préparés pour continuer notre travail.

Je passe la parole à la Commission Européenne, puis à la Norvège.

COMMISSION EUROPENNE : Je suis tout à fait d'accord avec la Suisse. Je crois que c'est plus important maintenant qu'on utilise cette procédure qui peut être simple effectivement, et voir s'il y a des fautes, s'il y a quelque chose qu'il faut changer.

Je suis tout à fait d'accord aussi avec le Royaume-Uni qui dit qu'effectivement, le plus grand problème va être sur notre côté, le côté du GAC. Comment on va pouvoir travailler sur les demandes qu'on va recevoir de la GNSO. Ça je crois que ça va être le plus difficile. Et donc le travail qu'on a entre sessions, ça va être plus important. Mais je crois que c'est important, parce que ce qui fait la GNSO est effectivement le centre du débat et de la discussion qu'on a à l'ICANN. Donc il faut vraiment mettre l'accent là-dessus.

Merci.

MANAL ISMAIL : Merci la Commission Européenne. Nous sommes ouverts à vos suggestions, ou peut-être on pourrait sauter quelques étapes si vous trouvez que le processus est trop complexe.

D'autre part, je crois que ce serait complexe s'il on parlait d'un seul processus de ce PDP. Mais si l'on considère les multiples PDP qui sont développés simultanément, alors peut-être ce serait bien d'avoir des interfaces pour indiquer à la GNSO que nous travaillons sur quelque chose que nous avons besoin de plus de temps, c'est à dire que ce canal soit ouvert.

NORVEGE :

Merci Manal de votre présentation. Merci à la GNSO également pour sa proposition. Je comprends aussi qu'il n'est pas nécessaire de trop compliquer la question. Alors essentiellement il devrait s'agir d'un mécanisme rapide et facile.

Je comprends bien que l'objectif est de signaler des possibles questions en matière de politique publique dans les PDP de la GNSO. Et je crois qu'il sera possible de faire cela à travers ce mécanisme.

Bien sûr, d'après ce que je comprends pour ce qui est dans notre travail intersession au sein du GAC, nous n'allons pas donner un avis du GAC. Il serait donc possible que le secrétariat ou l'un des vice-présidents travaille, effectue des consultations, prennent note des consultations en matière de politique publique et que cela soit communiqué à la GNSO. Et bien entendu la GNSO n'est pas obligée d'en tenir compte. Tout simplement, il s'agit d'une procédure simple pour signaler les inquiétudes, et bien entendu le GAC peut avoir la possibilité de donner son avis lors de la prochaine réunion sur la question traitée.

Et tout juste pour préciser, je voudrais dire que bien entendu, le conseil d'administration de l'ICANN n'a pas non plus la faculté d'interférer ou de donner des indications à la GNSO sur les PDP qui la concernent. Et d'après ce que je comprends, l'intention est aussi d'entamer des dialogues entre les différentes communautés de l'ICANN.

Je crois donc qu'il s'agit là d'une très bonne idée, et si cette idée fonctionne, alors nous atteindrons l'objectif proposé.

Merci.



MANAL ISMAIL :

Merci la Norvège.

Je voudrais signaler par rapport à votre commentaire que cela n'a aucun rapport avec l'avis du GAC, l'avis qu'ils donnent normalement au conseil d'administration. Mais plutôt pour que l'avis du GAC ne soit pas une surprise pour la GNSO.

Je ne sais pas si le représentant de la Chine m'avait demandé la parole ?

CHINE :

Merci.

En général, nous pourrions donner notre soutien à cette proposition. Nous considérons qu'elle aide à résoudre certains problèmes, que le GAC a trouvés, ou auxquels il s'est vu confronté précédemment.

Nous avons deux commentaires.

Premièrement, il y a des critères ou directives pour que le comité du mécanisme de révision rapide décide si dans le rapport de la GNSO il y a des conséquences en matière de politique publique.

Et deuxièmement, nous voudrions recevoir un panorama, un aperçu sur le volume de travail à réaliser par le comité de mécanisme de révision rapide. D'après ce que nous avons compris, si cela n'implique pas une grande charge de travail, alors ce serait viable pour que l'équipe de direction du GAC puisse agir comme comité de révision rapide.

Mais si la charge de travail est plus grande et qu'elle exige des fonctions quotidiennes, nous aurons besoin d'un soutien en plus pour que le comité puisse faire son travail.



Merci.

MANAL ISMAIL :

Merci la Chine de vos commentaires. Et par rapport à votre premier commentaire, peut-être que le GAC pourrait analyser la question à l'échelle interne et pourrait éventuellement préparer des directives et ainsi faciliter encore plus le travail, de sorte qu'il soit communiqué par le comité au GAC, et que cela soit en ligne.

En ce qui concerne la charge de travail, je ne sais pas s'il y a un représentant de la GNSO qui peut m'aider à déterminer quelle sera la charge de travail, combien de PDP par secondes sont initiés dans la GNSO.

JONATHAN ROBINSON:

Peut-être pourrait-on demander à des membres du personnel responsables des questions de politique ? Mais si on parle de volume de travail, je ne crois pas que le volume ou la charge de travail soit si grande que ça. Je ne sais pas si quelqu'un souhaiterait répondre.

Je vais passer la parole à David Olive, ou à Olof ?

MANAL ISMAIL :

On peut passer un micro à notre collègue ?

AMR ELSADR:

Moi je dirais qu'il n'y a pas une quantité spécifique de PDP par an. Mais je crois qu'en 2015, nous allons avoir deux PDP qui auront été entamés, et nous espérons peut-être qu'il y aura des rapports thématiques



préliminaires à cet égard peut-être dans les deux premiers mois, et un autre l'année prochaine.

Alors si nous avons deux PDP cette année nous pouvons mettre à l'essai avec l'un de ces PDP le mécanisme de révision rapide.

MANAL ISMAIL :

Merci beaucoup.

Pour le registre, la personne qui a parlé est Amr Elsadr, membre de la GNSO, et maintenant nous cédon la parole à Olof pour voir s'il veut vraiment ajouter des commentaires.

OLOF NORDLING:

Je ne suis pas Amr Elsadr, qui est la personne qui a parlé auparavant.

Je suis tout à fait d'accord sur le commentaire qu'Amr Elsadr a fait. Au bout de 10 ans de travail au sein de l'ICANN, je dirais de façon intuitive, qu'il y a trois peut-être quatre PDP par an. Alors je ne sais pas si c'est à la seconde, mais vous pouvez compter comme vous voudrez. Mais nous parlons de numéros à un seul chiffre par an.

JONATHAN ROBINSON:

Des numéros à un seul chiffre, chiffre réduit. Nous pouvons donc parler peut-être de trois PDP qui sont entamés chaque année, à moins que vous ne commenciez ici au sein du GAC à créer beaucoup de PDP.

MANAL ISMAIL :

Thomas Schneider, puis le Danemark.



THOMAS SCHNEIDER:

Je voudrais soutenir ce que le délégué de la Suisse a dit. Non seulement parce que c'est mon chef comme beaucoup d'entre vous le savent, mais parce qu'il a dit quelque chose de correct. Nous partageons pas mal de choses avec les Français, les Allemands, parce que nous sommes des petits pays, mais nous aimons bien être efficaces et avoir des solutions simples.

Ceci est pertinent pour voir quels besoin nous avons besoin pour la mise en œuvre de ce processus.

Et maintenant j'ose contredire mon chef. Si on considère la situation actuelle, nous voyons que nous ne sommes pas du tout efficaces. Nous avons toujours une intervention tardive à la fin des processus, où il y a plusieurs étapes auxquelles la communauté a participé. Il est très difficile d'obtenir une modification à la fin de tout ceci.

Alors si le GAC peut participer à une étape précoce, nous pourrions participer à un exercice de changement dans les mentalités, pouvant aider à refléter tout ceci d'une telle façon que la charge de travail soit réduite pour nous, non seulement pour nous en tant que GAC, mais pour le reste de la communauté tout entière. Si quelque chose est mal fait, il faut changer tous les détails à la fin.

Mais si nous pouvons participer correctement depuis le début, nous allons travailler de façon plus efficace. Comme je l'ai dit, cela peut avoir l'air compliqué. Je ne sais pas si les dates sont quelque chose de vraiment important, mais nous devons voir si cette proposition est vraiment faisable.



Ceci peut-être aussi un exercice de formation ou de renforcement de capacités en matière de politique publique pour la GNSO. Nous n'avons pas besoin d'écrire des centaines et des centaines de pages. Nous n'avons qu'à signaler où l'on pourrait trouver une question en matière de politique publique. On ne dit pas combien de temps est nécessaire pour travailler sur les questions de fond. Ce système a forgé une nouvelle mentalité dans la GNSO depuis le début pour signaler qu'il peut y avoir une conséquence en matière de politique publique qui n'est pas observable depuis le début.

Si dans les délibérations initiales de 10 à 20 jours le GAC ne voit pas de questions liées à la politique publique, cela ne signifie pas qu'en consacrant plus de temps, on ne verra pas apparaître cette question dans une étape plus tardive.

Voilà comment je soutiens alors le commentaire du Royaume-Uni. Je crois que ce serait efficace et utile d'avoir cet outil pour signaler cette question particulière surtout lorsqu'il y a des cas où on peut voir apparaître des questions de politique publique que nous devons examiner et voir comment développer nos méthodologies de travail pour qu'elles soient efficaces pour nous, et qu'elles ne soient pas embarrassantes ou préoccupantes.

Je donne mon soutien à ce type de possibilité parce que ce serait beaucoup plus efficace.

MANAL ISMAIL:

Merci Thomas. Je cède la parole au Danemark puis à l'Indonésie.



DANEMARK :

Merci beaucoup.

D'abord je voudrais remercier tous ceux qui ont participé à cette proposition. Comme notre président l'a dit ceci sert à résoudre un problème de longue date qui implique que la participation du GAC a des étapes initiales d'un processus. Cela fait partie des recommandations émises par les équipes de révision ATRT 1 et 2. Cela concerne la manière de mettre en œuvre ces recommandations.

Nous croyons donc que cela vaut vraiment la peine d'essayer ce processus par une proposition pilote. Et lorsque nous les mettrons à l'épreuve, nous pourrions voir s'il fonctionne de façon adéquate et s'il est efficace, et je l'espère bien, cela pourra nous aider à mieux travailler.

Merci beaucoup.

MANAL ISMAIL:

Merci beaucoup le Danemark.

Comme vous l'avez dit, c'est une proposition pilote. Nous pouvons modifier les éléments qui ont été proposés à l'initiale, que ce soit maintenant ou au fur et à mesure de la mise en pratique pour parvenir à une plus grande efficacité.

INDONESIE :

Merci Manal.

Moi aussi je propose que nous mettions à l'essai ce mécanisme de révision rapide, mais considérons d'abord comment nous pourrions

nous adapter aux contributions de tous les membres du GAC devant la GNSO. C'est à dire comment nous allons nous en servir comme cela a été dit.

Je pense que nous allons avoir davantage de contributions du GAC à la GNSO au lieu de voir cela dans le sens inverse. Si cette essai donne de bons résultats, nous pouvons élargir de mécanisme de révision rapide du GAC à d'autres procédures du GAC ou à d'autres choses que le GAC présente à d'autres organisations, pas seulement la GNSO.

Nous pouvons commencer par la GNSO, et si les résultats sont bons nous pouvons élargir l'ampleur du mécanisme à d'autres comités consultatifs et d'autres organisations de soutien de l'ICANN.

Espérons donc que nous aurons du succès pour pouvoir avoir un cyber espace plus calme et pacifique. Je ne veux pas avoir de cyber problèmes causés par des questions simples.

MANAL ISMAIL:

Merci beaucoup l'Indonésie. Maintenant le Singapour prend la parole.

SINGAPOUR :

Puisqu'il s'agit d'un mécanisme de révision rapide, nous soutenons l'idée de la simplicité et l'efficacité. Je suis tout à fait d'accord sur ce que M. le Président a dit. Il me semble que c'est un point de départ que nous pourrions peut-être améliorer chemin faisant. Mais en tant que point de départ c'est un meilleur mécanisme si on le compare à la situation actuelle où nous intervenons en fin de processus, ce qui n'est pas bon pour protéger les intérêts de tout le monde.



Nous sommes donc d'accord pour donner notre soutien à cette proposition.

MANAL ISMAIL:

Merci beaucoup le Singapour. Tous les délais mentionnés sont les délais maximaux ou les délais présentés par défaut. Bien sûr si nous pouvons les réduire, la GNSO appréciera ceci. Tout est basé sur des communications faites par courriels où on signale tous ces problèmes possibles et toutes ces questions.

Je pense que nous pouvons continuer à essayer, en mettant tout cela en pratique et en apportant les modifications nécessaires. Nous pouvons supposer que nous nous sommes mis d'accord pour mettre en œuvre cette initiative pilote, et est-ce que nous allons la mettre en œuvre telle quelle ou faut-il y apporter des modifications spécifiques ?

J'espère donc que la mise en pratique de ce mécanisme aura des résultats satisfaisants. Nous allons avoir fort probablement une communication avec une très bonne coordination surtout si Mason est avec nous en sa qualité d'agent de liaison entre la GNSO et le GAC.

Je cède maintenant la parole à Thomas, ou peut-être Jonathan s'il a des remarques pour conclure ?

JONATHAN ROBINSON:

Voilà, c'est le deuxième résultat significatif du travail de ce groupe conjoint de la GNSO et du GAC. C'est très bon de recevoir toutes vos contributions aujourd'hui. Elles sont très utiles. J'espère bien que ce groupe de travail poursuivra son travail et j'espère bien pouvoir voir les



résultats de ce programme pilote. Assurément la GNSO saluera cela autant que nous le faisons, et autant que vous le faites.

Merci beaucoup.

MANAL ISMAIL: J'allais demander si ce point avait été abordé au sein de la GNSO, mais Jonathan m'a devancée.

JONATHAN ROBINSON: Nous, par l'intermédiaire du conseil de la GNSO, nous tenons toujours la GNSO au courant de ce travail, nous émettons des rapports dans les réunions du conseil de la GNSO, et ces membres représentent les unités constitutives faisant partie de l'organisation. Mais de toute façon, ce thème fait partie de l'ordre du jour de la réunion du conseil de la GNSO.

En ce qui concerne son adoption formelle, il est fort probable que l'on traitera ce thème dans la réunion qui sera faite immédiatement après cette réunion de Singapour. Nous ne pensons pas qu'il y ait un résultat ou que la GNSO adopte formellement cette proposition pendant cette réunion de l'ICANN.

De toute façon, personnellement, je ne vois pas pourquoi on ne pourrait pas saluer cette proposition avec autant d'acceptation dans la GNSO.

MANAL ISMAIL: Avant de céder la parole à Thomas, je veux remercier les collègues du GAC et de la GNSO de leurs contributions et de leurs efforts. Je remercie le personnel de l'ICANN, Marika et Olof, du travail et de l'aide qu'ils



nous ont apportés, même si cela représente une forte charge de travail.
Merci beaucoup.

THOMAS SCHNEIDER:

Merci beaucoup.

Nous allons voir au sein du GAC comment nous allons faire le suivi par rapport à cette question. Nous allons voir comment cela peut fonctionner. Nous allons vous tenir au courant, vous au sein de la GNSO, et nous allons voir comment fonctionnent les choses au sein de la GNSO et du GAC par rapport au prochain PDP et son rapport thématique pour pouvoir le mettre en œuvre.

Il est 16h16 d'après ce que mon ordinateur me montre. Nous devrions maintenant aborder deux autres points suivant notre du jour. A notre avis, nous avons un problème étant donné la priorité et l'urgence liées au thème de la transition du rôle de supervision des fonctions IANA. Nous n'avons pas pu parler au sein du GAC de la protection du Croissant Rouge et des OIG.

On me dit qu'on n'a pas beaucoup plus de choses à dire, Jonathan me dit qu'il n'a pas beaucoup plus de choses à ajouter là-dessus. Nous pouvons peut-être reporter le traitement de ces thèmes à une réunion ultérieure lorsqu'il y aura d'autres événements qu'il faudra analyser.

JONATHAN ROBINSON:

Je suis tout à fait d'accord, de mon point de vue, nous avons cru comprendre qu'il fallait encore débattre sur le dossier, et que la

réponse viendrait après cette réunion. C'est un travail qui est en cours, et je serais heureux de l'aborder plus tard.

THOMAS SCHNEIDER: Je veux préciser quelque chose. Ces deux thèmes sont des thèmes séparés, et ils sont abordés par des processus séparés. Avant la pause, Tom vient de m'indiquer qu'il a quelque chose à vous communiquer.

TOM DALE : Merci Thomas. C'est juste pour vous faire savoir que l'on a trouvé un iPhone si quelqu'un l'a perdu vous pourrez le demander au personnel se trouvant au fond de la salle. Merci beaucoup.

THOMAS SCHNEIDER: Tout le monde vérifie pour savoir si c'est son iPhone.

Je vais donc finir cette réunion. Je remercie tous ceux qui y ont participé. Et maintenant, nous allons faire notre pause-café, avant ce qui est était prévu.

Je vous demanderai de me dire si nous pouvons nous réunir à 16h45 et consacrer ces quinze minutes aux OIG. Est-ce que nous pourrions faire cela ? Qu'en pensez-vous ? Pour pouvoir être en ordre avec notre ordre du jour. Je vois que beaucoup de personnes acquiescent. Nous nous réunissons donc de nouveau à 16h15. Prenez votre pause-café tranquillement.

[PAUSE-CAFE]



THOMAS SCHNEIDER:

Nous allons profiter de quinze minutes dont nous disposons pour parler de la protection des OIG.

Je vous propose d'essayer de nous mettre d'accord sur la façon dont nous allons travailler par rapport à cette question. La situation, c'est que depuis Los Angeles, où nous nous étions mis d'accord que nous allions essayer de trouver une solution la plus pragmatique et facile possible qui consistait en un régime provisoire de protection, jusqu'à une solution plus compliquée.

L'intention était de créer un petit groupe où il y aurait certains membres du GAC et moi-même, dont la tâche consisterait à faciliter le travail pour trouver une solution facile. Ce petit groupe ne s'est jamais réuni parce qu'il n'a pas été créé, parce que nous n'avons pas précisé qui allait le faire, qui allait le créer, et bien entendu on avait des questions plus urgentes à traiter. Et cela a fait que les gens qui pouvaient faire partie de ce groupe n'ont pas finalement commencé le travail, et donc pour être bref, il ne s'est pas passé grand-chose par rapport à ce sujet.

Vous avez pu voir qu'il y a eu des échanges. Cet échange de lettres montre qu'il y a eu une communication directe, et je suggère pour rendre les choses plus faciles de ne pas rentrer dans le détail de l'échange qu'il y a eu, mais je voudrais savoir quel est votre point de vue par rapport à cette question.

Nous sommes conscients qu'il y a un travail en cours. Nous savons aussi que nous avons eu d'autres priorités au cours des derniers mois, et que ce groupe informel n'a pas pu trop travailler là-dessus, mais l'idée c'est de pouvoir travailler avec la GNSO et d'autres parties impliquées, d'intensifier notre travail d'ici Buenos Aires, et nous savons donc qu'il y



a un travail en cours, que ça été difficile de pouvoir progresser parce qu'on a eu d'autres engagements plus urgents, mais que nous allons continuer à travailler et intensifier notre travail pour essayer de trouver une solution dans un futur proche. Voilà la proposition que je voulais vous faire en ce qui concerne ce point de l'ordre du jour, à savoir la protection des OIG.

Merci beaucoup.

Maintenant je suis prêt à écouter vos commentaires.

Puis-je interpréter à partir de ce silence qu'il n'y a pas d'objections à cette proposition ? Encore un silence. Donc j'ose interpréter ce silence comme une acceptation de ma proposition. Très bien.

Nous allons avec Tom élaborer quelques lignes pour que l'on puisse inclure cela dans notre communiqué. Sachant qu'un travail plus poussé sera présenté lors de la prochaine réunion.

SUISSE :

Merci M. le Président.

Je voulais tout juste dire que nous espérons aussi qu'on trouvera une solution acceptable pour toutes les parties concernant le problème des OIG. Il y a beaucoup de préoccupations par rapport à cela et nous espérons tous qu'une solution adéquate pourra être trouvée.

THOMAS SCHNEIDER:

Merci beaucoup la Suisse, y a-t-il d'autres commentaires ?



COMITE INTERNATIONAL DE LA CROIX ROUGE : Bonjour, Stephan Hankins. Je fais partie du Comité International de la Croix Rouge.

Est-ce que le point de l'ordre du jour visait à couvrir la protection de la Croix Rouge et du Croissant Rouge d'un côté, et la question de la protection des OIG d'autre part ?

Je voulais tout juste donner des informations en ce qui concerne la protection des identifiants de la Croix Rouge et du Croissant Rouge, parce que je pense que cela en vaut la peine. Il y a eu des progrès suivant la résolution qui a été faite par le NGPC à Los Angeles. Et la décision du NGPC a été de demander au personnel de l'ICANN de mettre en œuvre un prolongement de la protection des noms de la Croix Rouge et du Croissant Rouge, des désignations et de noms des organisations qui représentent la Croix Rouge et le Croissant Rouge, et c'est un progrès très important, et je pensais qu'il était important d'attirer votre attention sur cela. Et également remercier le GAC ainsi que le conseil d'administration d'avoir franchi ce pas.

Je voulais parler de certaines questions qui doivent encore être résolues, qui ne seront pas résolues maintenant mais auxquelles il faudrait faire attention.

Tout d'abord, vous avez parlé des protections temporaires ou intérimaires, mais qu'est-ce que cela voudrait dire ? Car la protection des Croix Rouge et Croissant Rouge est basée sur des considérations qui ont trait à des traités internationaux. Donc la question de la protection temporaire, il faudrait voir là-dessus ce que cela veut dire. Comment ces protections seront mises en place ? Voilà le premier point que je voulais soulever.

Le deuxième point est une inquiétude que nous avons manifestée il y a un certain temps et qui n'a pas été abordée, qui est la question de savoir si les organisations de la Croix Rouge et du Croissant Rouge pourraient dans l'avenir demander d'enregistrer leurs propres noms si besoin, et c'est un sujet auquel on pourrait commencer à réfléchir.

Merci beaucoup M. le Président.

THOMAS SCHNEIDER:

Merci.

Je n'ai pas oublié la Croix Rouge et le Croissant Rouge, je pensais qu'on n'avait pas suffisamment pour parler des OIG, de la Croix Rouge et le Croissant Rouge en 15 minutes. C'est pour cela que je n'ai pas abordé la question.

Mais puisque vous avez soulevé cette question, la proposition dans cette réunion en ce qui concerne la protection de la Croix Rouge et du Croissant Rouge serait tout d'abord de remercier et saluer la décision du NGPC pour la décision de prolonger la protection des institutions de la Croix Rouge et du Croissant Rouge. Il y a du bon travail en cours, et nous allons pouvoir voir le résultat de ce travail j'espère bientôt. C'est un signal positif qui est envoyé et qui fait référence à ce travail qui est en cours.

Or, dans la mesure où il n'y a pas encore des résultats définitifs, il y a encore des points sur lesquels nous devons revenir dans un débat de fond, afin qu'on puisse arriver à une décision finale sur la protection de ce type de noms. Voilà ma proposition pour gérer cette question maintenant, dans cette réunion.



Nous avons encore 3 minutes pour des questions ou des commentaires par rapport à ce sujet. Je vois le Royaume-Uni.

ROYAUME-UNI:

Je voudrais très brièvement soutenir votre proposition. On pourrait ajouter quelques phrases dans notre communiqué par rapport au fait qu'il y a du travail en cours, et souligner l'avis du GAC par rapport à cette question. Juste une ou deux phrases par rapport à cela.

THOMAS SCHNEIDER:

Merci beaucoup.

Y a-t-il d'autres commentaires ? Puis-je prendre ce silence comme une acceptation de ma proposition ? Il n'y a pas d'objection ?

Nous allons donc faire un premier brouillon du texte par rapport à cette question dans le communiqué dans les plus brefs délais.

Merci beaucoup, nous avons encore 2 minutes pour nous préparer à la prochaine réunion, une réunion complexe avec beaucoup de points sur notre ordre du jour. Nous avons aussi des contraintes de temps, et nous avons essayé d'inclure dans notre ordre du jour tous les points du 6.1 au 6.9 dans notre ordre du jour pour voir là où les questions ne sont pas controversées et si on peut se mettre d'accord.

Nous avons besoin d'avoir aussi le temps de pouvoir mener des discussions, et nous allons commencer à traiter ce sujet dans quelques minutes.



Est-ce que vous voulez venir ici, Manal aussi s'il y a suffisamment de place ? Parce que la séance sera dirigée par vous aussi, donc ce serait intéressant que vous soyez assis ici.

Nous avons ici un mélange de groupes et de structures qui ont travaillé sur ce sujet. C'est un mélange assez intéressant. Et la session sera dirigée par les membres de ces structures et de ces groupes qui ont travaillé sur ce sujet.

Je vais passer la parole à Gema Campillos, représentante de l'Espagne, qui va aborder le premier point.

ESPAGNE:

Je ne sais pas si on peut avoir sur l'écran affiché - ce n'est pas ce que j'avais préparé ce qui est affiché.

Je vais demander à mes collègues du GAC d'essayer de faire attention, parce qu'il y a beaucoup de détails dans ce que nous allons expliquer maintenant. Et nous allons vous présenter des propositions pour votre considération et approbation. Ces propositions se trouvent d'ailleurs dans le document lié à la mise en œuvre des recommandations de l'ATRT 2 qui a été distribué avant la réunion, et se trouve aussi dans le fichier Zip qui vous a été distribué dans cette réunion de Singapour.

Nous avons donc le rapport de l'équipe de révision de la responsabilité et de la transparence numéro 2. Ce rapport de l'ATRT 2 répond à ce qui est établi dans l'affirmation d'engagement qui prévoit que l'ICANN met en place ce type de processus de révision tous les 3 ans.



La première révision a eu lieu en 2010, et la suivante a commencé en 2013. Le rapport correspond à la révision de l'année 2013. Le rapport contient certaines recommandations qui affectent directement le GAC. Nous allons passer en revue chacune de ces recommandations pour voir si nous les avons mises en place ou non, et quelles seraient les mesures à prendre.

Ce n'est pas la première fois que nous abordons cette question. Dans cette même salle l'année dernière, nous avons décidé de ratifier une charte révisée pour les recommandations de mise en œuvre d'un groupe de travail conjoint entre le conseil d'administration et le GAC, qui a été créé pour la mise en œuvre des recommandations venant de l'ATRT 1. Et ce groupe a poursuivi l'étude de la mise en œuvre de la recommandation du deuxième rapport.

Il y a 1 an, nous avons convenus que ce groupe allait prendre en charge certaines des recommandations contenues dans le rapport. Il y a 6.4, 6.5, et 10.2. D'autres recommandations rentraient dans ce que nous appelons les affaires internes du GAC. Et on avait dit que le GAC allait prendre en charge la mise en œuvre de ces recommandations pour les faire rentrer dans le processus ATRT 2. Et c'est ce que nous allons faire maintenant, dire au BGRI ce que nous avons fait en termes de recommandations.

Les autres recommandations concernent la participation des gouvernements au sein du GAC, et l'ICANN en général. Ces recommandations ont été suivies par le groupe de travail qui s'occupe de la participation des gouvernements et des organisations



intergouvernementales. C'est un groupe dirigé par le représentant du Liban, qui malheureusement n'a pas pu être présent à cette réunion.

Il y a une recommandation où l'on conseille au GAC d'organiser des forums ouverts. Il y a un travail en cours fait par plusieurs membres du GAC, dirigé par la Suède, et nous vous en parlerons.

Maintenant, sans autre préambule, je vais passer directement aux recommandations qui sont liées aux affaires internes du GAC.

La première recommandation concerne justement la tenue de ce type de réunions ou forums ouverts. Il y a eu trois forums ouverts déjà. Cela nous permet d'affirmer que nous avons mis en œuvre cette recommandation. Si vous êtes d'accord, nous pouvons faire passer ce message au BGRI, sachant que des améliorations peuvent être introduites à la façon dont nous organisons ces forums. A ce propos, un document préliminaire a été rédigé, il y aura une discussion par rapport à ce document pendant cette semaine.

Le deuxième point concerne les ordres du jour et les procès-verbaux des réunions du GAC. Le rapport de l'ATRT 2 demandait à l'ICANN de publier ces ordres du jour et procès-verbaux sur le site du GAC. La recommandation était assez spécifique. Si vous voulez la lire – demande à l'ICANN de publier les ordres du jour 7 jours avant la tenue de ces réunions. Nous sommes d'accord avec cette recommandation, et nous l'avons mise en œuvre dans la pratique, parce que nos ordres du jour sont publiés, tout comme ceux des autres SO et AC dans le calendrier des réunions de l'ICANN. Le GAC n'est pas une exception là-dessus.



En ce qui concerne les procès-verbaux du GAC, c'est à peu près la même chose. Ils sont publiés également sur le site web du GAC. Et nous pouvons également dire qu'on est d'accord avec cette recommandation, notamment si on tient compte que les procès-verbaux du GAC n'attribuent pas des positions à des pays, et cela par prudence, et donc sous le format actuel ces procès-verbaux peuvent être publiés.

Le rapport demandait également au GAC de publier ces procès-verbaux 7 jours après la tenue des réunions. Il y a une difficulté pour la mise en place à ce propos, parce que les procès-verbaux doivent être révisés par les membres du GAC avant d'être publiés. Cela nous prend plus de 7 jours. Notre proposition est donc d'accepter la recommandation de l'ART 2, mais en ajustant le délai prévu pour la publication afin de le prolonger à 3 semaines après les réunions. Les procès-verbaux qui ne vont pas afficher la position des pays en particulier par rapport à certains dossiers.

La recommandation suivante concerne le site web du GAC. La recommandation est de mettre à jour ce site web et de publier sur le site les transcriptions et les positions et les correspondances du GAC. Nous pouvons dire que le GAC est sur le point de mettre en place une révision ou un réaménagement de son site web. Nous pouvons dire que nous avons accepté cette recommandation sur la mise à jour du site web. En ce qui concerne la publication des transcriptions, elles sont déjà publiées sur le site consacré aux réunions de l'ICANN, à l'exception des réunions qui sont tenues à huis clos.



En ce qui concerne la correspondance, le site web du GAC ne contient pas toute la correspondance échangée par le GAC, mais le site web de l'ICANN publie toutes les correspondances entre le conseil d'administration et le président du GAC. Donc à ce propos, c'est l'ICANN qui a pris le dessus, et cette recommandation est déjà acceptée. Le seul échange de correspondance que nous proposons de ne pas publier est celui des membres des pays ou d'organisations qui présentent leur candidature pour devenir des membres du GAC, ou la correspondance de membres qui proposent un changement de représentatif, car nous considérons qu'il s'agit de questions internes au GAC qui ne doivent pas être connues de la communauté.

En ce qui concerne les positions, nous ne pouvons pas accepter de publier les positions du GAC ou des pays qui font partie du GAC pour les mêmes raisons que j'ai expliquées avant. S'il s'agit d'une séance ouverte, il n'y a aucun problème pour les publier, mais ce n'est pas le cas si les séances sont à huis clos.

La recommandation suivante : ouvrir les téléconférences du GAC à d'autres parties prenantes. Nous avons traité cette question dans le groupe de travail sur les méthodes de travail, et nous sommes arrivés à la conclusion que les téléconférences seraient ouvertes aux liaisons du GAC, donc le président pouvait inviter les agents de liaison à participer à ces téléconférences, à l'exception des téléconférences qui traitent de questions internes du GAC. La proposition donc en ce qui concerne la mise en œuvre de cette recommandation est celle-là.

La recommandation suivante concerne le dialogue avec la communauté. Cette recommandation ne contient pas de message nouveau. Il s'agit



plutôt d'une synthèse ou d'une paraphrase d'autres recommandations. Et c'est pour cela que nous considérons qu'elle a été mise en œuvre, parce que les autres recommandations dont on a déjà parlé ont été mises en œuvre.

La recommandation suivante concerne l'établissement de l'ordre du jour, et la recommandation encourage l'ICANN à adopter une routine pour établir l'ordre du jour avant les réunions. C'est une chose sur laquelle on a travaillé, et nous pouvons dire que cette recommandation a été mise en œuvre.

La recommandation suivante demande au GAC de donner des précisions par rapport au rôle de leadership du GAC. Et à cet égard, nous pouvons dire qu'à la réunion de Los Angeles, nous avons décidé d'étendre ou d'augmenter le nombre de vice-présidents. Cela nous a permis d'avoir une meilleure visibilité en ce qui concerne le leadership, et bien sûr cette mesure qu'on a adoptée est liée à cette recommandation. J'ai suggéré dans ce cas d'inclure dans les dispositions des principes opérationnels du GAC de définir le rôle du président du GAC ainsi que le rôle du groupe constitué par le président et les vice-présidents afin de mieux préciser le rôle dirigeant du GAC.

Le point 6.2 concerne une recommandation très particulière liée à l'écoute des entités pouvant être atteintes par l'avis du GAC. J'estime que cette recommandation est liée aux alertes précoces dans les programmes des nouveaux gTLD en ce sens que si nous allons présenter des avis pouvant porter atteinte à une compagnie ou un organisme déterminé, cette compagnie ou entité puisse donner son point de vue avant que le GAC ne présente ses recommandations. Ce que nous

proposons c'est que le GAC accepte cette recommandation, et qu'il l'applique chaque fois que la même situation se présentera dans l'avenir. Il n'y a pas de mesure nécessaire en particulier, il faut tout juste en tenir compte pour la prochaine occasion.

Nous allons maintenant considérer la recommandation 6.2 où l'on demande au GAC d'adopter une norme pour la réalisation de séances ouvertes par défaut, et d'établir des critères clairs pour les séances à huis clos. Ces critères doivent être publiés. Le GAC réalise la plupart de ses séances comme des séances ouvertes. Au moins c'était le cas lors des deux dernières années. Nous estimons donc que nous pouvons estimer que nous avons tenu compte de cette recommandation. L'exception concerne la séance de rédaction du communiqué du GAC qui est normalement une séance à huis clos. Mais même dans ce cas-là, on respecterait la recommandation, parce que la recommandation permet les exceptions, à cette condition près que les exceptions soient indiquées avec des critères clairs.

Ensuite, on demande la publication des fondements de l'avis du GAC, y compris pour le registre de l'avis et des arguments. Il faut qu'il y ait l'avis et la réponse du conseil d'administration à cet avis. Il y a ici différentes options. Nous pouvons présenter les fondements par écrit. Nous pouvons considérer que la réalisation de séances ouvertes implique une transparence suffisante quant aux fondements du GAC pour émettre ces avis. Mais nous pourrions aussi penser qu'on pourrait avoir des forums ouverts du GAC où nous expliquerions à la communauté les raisons pour lesquelles nous avons adopté tel ou tel avis. C'est quelque chose dont nous devrions discuter pour pouvoir



transmettre le message au BGRI, et pour lui faire savoir quelle est notre décision sur cette recommandation.

La recommandation demande aussi aux rédacteurs de revoir son registre des avis, et bien sûr c'est plus facile. Nous allons dire que nous allons le faire parce que cela fait partie de la révision du site web du GAC. Nous avons déjà parlé du besoin de modifier l'accès, ou rendre plus convivial l'accès des utilisateurs au site web.

Dans la recommandation 6.4 on parle du développement d'un processus formel et des documents qui s'y rattachent pour demander l'avis du GAC. Cette recommandation 6.4 et la 6.5 sont directement en rapport avec le BGRI.

Maintenant je vais aborder la recommandation 6.6 qui est vraiment très vaste sur l'élimination des barrières ou les obstacles qui peuvent être mis à la participation dans le GAC. Cela parle des barrières linguistiques et elle aborde aussi la question d'une amélioration des procédures du GAC, non seulement pour les membres du GAC, mais aussi pour que nous travaillions de façon plus transparente et efficace, pour que notre avis soit présenté en temps voulu. Cela conclut par une recommandation pour le développement de meilleures pratiques de participation du GAC, et des meilleures pratiques pour ses membres. Cela comprend aussi des recommandations concernant la manière dont les gouvernements abordent en interne les questions dont nous discutons au sein du GAC. Comment ces gouvernements se préparent aux réunions, comment ils participent dans ces réunions, comment ils établissent des liens avec leurs communautés locales, comment ces gouvernements font pour éviter des conflits d'intérêt.



Et quant à cette recommandation 6.6, nous devrions détailler, parce que ce n'est pas une recommandation homogène. Il y a différentes recommandations incluses dans le texte de cette recommandation. Par rapport à la première partie concernant ces barrières linguistiques, je crois que ce thème a été abordé par le groupe de la participation et les liens ou les relations entre les gouvernements et les OIG. Le résultat de cette recommandation dépend du résultat du travail de ce groupe de travail.

Par rapport à la deuxième recommandation, ou la partie de la recommandation sur les procédures, je dirais qu'il n'y a rien de nouveau là-dessus par rapport aux recommandations préalables. Nous pouvons dire que cette recommandation est dans le processus de la mise en œuvre. Le GAC a tout intérêt à améliorer ses procédures, à les rendre plus agiles. Nous essayons de le faire, d'être actifs pour parvenir à nos objectifs à cet égard.

La troisième recommandation est peut-être un peu plus difficile à traiter, parce qu'elle concerne peut-être les décisions de chaque gouvernement et la manière dont chaque gouvernement aborde des sujets. Ce n'est pas au GAC de décider si la mise en œuvre est acceptée ou réalisée, parce que cette mise en œuvre ne dépend pas du GAC mais des gouvernements. C'est peut-être la réponse que nous pouvons donner. Ce n'est pas une question qui est du ressort du GAC, mais du ressort de chaque gouvernement.

Jusqu'ici les recommandations sont étroitement liées avec le groupe de travail sur les méthodes de travail. A partir de maintenant, les autres

recommandations ne sont pas aussi étroitement liées à ce thème.
Manal et Anne-Rachel vont nous présenter cette synthèse.

Merci beaucoup.

Bien sûr lorsque nous aurons fini cette présentation, vous pourrez présenter vos points de vue sur les propositions que nous venons de vous faire.

Merci beaucoup.

MANAL ISMAIL:

Merci Gema.

Merci beaucoup à vous tous de venir nous rejoindre dans cette séance. Comme Gema l'a dit, le groupe de travail BGRI travaille pour mettre en œuvre ces 4 recommandations en particulier. C'est un groupe de travail conjoint entre le conseil d'administration et le GAC, et il a la coprésidence de Gonzalo pour le conseil d'administration et moi je représente le GAC.

Je voudrais aussi reconnaître d'autres membres du conseil d'administration qui sont ici présents et qui font partie de ce groupe. Il y a Erika, Mike, Markus, Ram Mohan, et il y a aussi je crois Chris Disspain dans ce groupe de travail.

Maintenant, sur la prochaine diapo. Voilà les diapos qui ont été présentées lors de la réunion de Los Angeles. J'ai essayé de souligner les nouveaux commentaires qui avaient été reçus avec d'autres couleurs. Mais comme le texte apparaît en noir –



La recommandation 6.4 établit que le conseil d'administration par l'intermédiaire du groupe de travail du BGRI devrait développer et présenter un processus pour notifier, demander l'avis du GAC, et pour ce faire, il faut se référer à la recommandation 10 de l'ATRT 1. Voilà le processus actuel qui est suivi à l'heure actuelle lorsque le conseil d'administration demande l'avis du GAC. Il a été diffusé dans la liste de distribution pour avoir des commentaires mais on n'en a pas encore reçu. Je ne suis donc pas sûre du fait de vouloir [inaudible 40'27] ceci comme un procès qui est actuellement en cours, pour que le conseil d'administration fasse une demande d'avis du GAC, ou s'il va y avoir des commentaires que nous devrions considérer.

Si nous allons à la prochaine diapo, je voudrais vous signaler que le conseil d'administration a demandé l'avis du GAC une seule fois au cours des 5 dernières années. C'est peut-être parce que le GAC est trop actif et qu'il a toujours devancé ce qui pouvait être demandé, mais c'est juste pour attirer votre attention sur cette question. Nous dépendons de ce que vous voulez faire. Nous pouvons mettre ceci en ligne, pour dire que c'est le processus en vigueur, ou bien nous pouvons accueillir des commentaires que vous pourriez faire maintenant ou plus tard.

La prochaine recommandation. Le conseil d'administration devrait proposer et voter les modifications à apporter aux statuts pour mettre en œuvre de façon formelle le processus pour la consultation suivant les statuts, suivants le conseil d'administration du GAC. Cela nous donne une idée de la situation où nous sommes à l'heure actuelle par rapport à cette recommandation. Il y a eu l'ATRT 1, l'ATRT 2, et l'avis du BGRI qui suggère d'une manière générale qu'il faut avoir un seuil de deux tiers du conseil d'administration pour rejeter l'avis du GAC, et ce par les



statuts. Lors de la dernière réunion de l'ICANN, le conseil d'administration et le GAC ont fait remarquer que les commentaires publics qui avaient été reçus étaient pratiquement négatifs à l'unanimité. Cela a été lié d'une façon générale au processus de transition de supervision des fonctions IANA. Et cela était une recommandation précoce de la même façon que celle qui était faite par l'ATRT 1. Mais c'est un thème qui est encore en suspens, et qui pourrait être reconsidéré dans un contexte plus large pour tenir compte d'autres commentaires qui pourraient venir de la communauté de l'ICANN.

Maintenant, recommandation 6.7 de l'ATRT 2. L'ATRT 2 recommande que le conseil d'administration travaille avec le GAC au moyen du BGRI pour régulariser la réunion des fonctionnaires de haut niveau pour que le GAC convoque une réunion de haut niveau de façon régulière dans la mesure du possible, tous les deux ans. Les pays et les territoires qui n'ont pas encore de représentants devaient être invités. Il faudrait faire un bilan après chaque réunion de haut niveau.

Si nous passons à la prochaine diapo, nous verrons encore une fois qu'on a rédigé avec le secours de Michelle du secrétariat du GAC, certaines lignes générales d'orientations pour les gouvernements qui voudraient héberger les réunions de haut niveau à partir des expériences de ceux qui ont organisé ces réunions par le passé. Il y en a eu une qui a été hébergée au Canada, et une autre au Royaume-Uni. Nous avons reçu des commentaires de l'Union Européenne qui sont ici soulignés en rouge, et des commentaires du Royaume-Uni qui sont soulignés en bleu.

Je dois dire que j'ai essayé de résumer les commentaires que j'ai reçus, mais le Royaume-Uni nous a fait état d'une expérience très exhaustive, ce qui fait je me demande s'il ne faudrait pas ajouter ces commentaires comme en annexe dans les lignes d'orientations, plutôt que de les discuter. Nous devrions voir ceci pour voir comment nous allons travailler sur ce processus de révision des lignes générales d'orientation.

Donc, d'une façon générale avant chaque réunion, le membre hôte devrait se mettre d'accord avec le personnel de l'ICANN pour s'assurer d'avoir les ressources nécessaires et pour pouvoir présenter l'ordre du jour et l'information. Et bien sûr, il pourrait le faire aussi avec d'autres membres hôtes pour partager l'expérience. Cela pourrait lui permettre de faire tout ce qu'il faut faire pour les transports, les invitations aux gouvernements, même pour les gouvernements qui ne sont pas membres du GAC. Et comme le Royaume-Uni l'a mentionné, il est important de pouvoir diffuser ces réunions de haut niveau dans les commissions de haut niveau et dans les ambassades. Parce qu'il est important de pouvoir convoquer toutes ces personnes dans la réunion.

Mike pourrait peut-être nous faire des commentaires à cet égard ?

MIKE SILBER:

Merci.

Je devrais peut-être ajouter quelque chose pour que le GAC l'examine. Sur la base du groupe de travail intercommunautaire sur les réunions, nous révisons la structure des réunions pour l'année à venir. Il faudrait voir quelles pourraient être les conséquences sur les réunions de haut niveau. J'encouragerais le GAC à voir s'il peut y avoir une rotation plus



régulière, ou s'il on peut se réunir sur une base Ad Hoc. Parce que nous sommes dans une situation où l'ICANN pourrait choisir le siège. Ce serait la deuxième réunion de l'année. Ce n'est peut-être pas la réunion où le GAC voudrait avoir sa réunion de haut niveau. Il faut tenir compte de ce point, et il faut donc considérer cette structure revue des réunions de l'ICANN parce que cela peut avoir une conséquence sur les réunions futures de haut niveau, pour éviter que cela ne représente un problème pour le GAC et que cela ne porte préjudice à la programmation des réunions de haut niveau.

MANAL ISMAIL:

Merci beaucoup Mike.

Vous parlez d'un point très important qui a été soulevé lors de la réunion de Los Angeles. Mais c'est bien d'en reparler ici.

On suggère aussi que le membre du GAC hébergeant cette réunion se présente comme candidat et qu'il en informe le GAC avec une année d'avance, parce que cela pourrait nous aider par rapport à ce que Mike dit, pour pouvoir coordonner la logistique, le choix du lieu de la réunion, etc.

Maintenant, prochaine diapo, le pays hôte devrait coordonner avec le GAC et l'ICANN pour pouvoir déterminer l'ordre du jour, et comme cela était suggéré par le Royaume-Uni, cet ordre du jour ne devrait pas être défini seulement pour les réunions de haut niveau du GAC, mais pour définir d'autres questions stratégiques. Il faut que la coordination soit établie avec le GAC, avec l'ICANN, pour proposer des réunions avec d'autres parties prenantes. C'est une suggestion de la Commission



Européenne, qui encourage plus fortement les représentants de haut niveau, ou pour les inciter davantage à se présenter à ces réunions de haut niveau. Cela assure aussi la participation du comité de direction du GAC, du PDG, et du président du conseil d'administration.

Il faut susciter aussi des occasions pour que les gouvernements puissent présenter et demander des informations, parce qu'ils veulent être présents à ces réunions de haut niveau, et pour qu'ils développent une liste d'autres opportunités de réunions de haut niveau. Cela est basé sur les commentaires que nous avons reçus d'autres membres du GAC.

Nous allons voir maintenant ce qu'on attend pour chacune de ces réunions. Le pays hôte devrait s'assurer qu'il y aura un rapport pour celui ou celle qui présidera la réunion de haut niveau, et bien sûr un rapport au GAC. La réunion devrait être ouverte pour que toutes les parties prenantes puissent y participer. Cela est une contribution du Royaume-Uni, il faut voir bien sûr la disposition physique, la transcription, les services de traduction, les procès-verbaux, le déjeuner, et toutes les réunions venant après. Et bien sûr la publication du rapport de la présidence et un résumé de la réunion. Voilà ce à quoi on s'attend après la réalisation de ces réunions de haut niveau.

Le pays hôte devrait publier les procès-verbaux, les transcriptions et la présidence de cette réunion de haut niveau, et c'est une suggestion du Royaume-Uni à partir de son expérience. Le Royaume-Uni a suggéré qu'il faut montrer quels ont été les points où on a obtenu un accord très large, et les points qui ont suscité des différences d'opinions. Il faut faire un bilan au sein du GAC pour discuter de cette réunion de haut niveau en termes de présence, les thèmes discutés, et les résultats.

Et enfin, il faut avoir une équipe de soutien du GAC qui puisse faire un suivi à tout moment de toute modification dans la décision du GAC pour la prochaine réunion de haut niveau.

Prochaine diapo. Ce sont des propositions de la Commission Européenne pour considérer les lignes d'orientation du GAC pour les réunions de haut niveau comme un document en cours, ou un document modifiable. Cela concerne l'idée du processus. Nous pouvons ajouter les expériences des pays hôtes des réunions précédentes pour faciliter le travail des prochains pays hôtes. Les pays hôtes des réunions de haut niveau devraient travailler avec le GAC pour mettre à jour ces lignes générales d'orientation pour pouvoir améliorer les résultats de cet exercice sur la base de leurs expériences.

Je voudrais faire une pause ici et dire que ce guide a été diffusé et que nous présentons les commentaires que nous avons reçus jusqu'ici. Nous n'avons pas intégré tous les commentaires dans la version actuelle, il n'y a que les commentaires de la Commission Européenne qui ont été ajoutés dans les documents qui ont été diffusés.

Je vois que la contribution du Royaume-Uni a été vraiment exhaustive, c'est pourquoi je me demandais s'il ne valait pas mieux la présenter comme une annexe comme les contributions des pays hôtes, ou si l'on veut généraliser cela et l'intégrer dans les textes de ces guides. C'est quelque chose dont nous pourrions discuter.

Je voudrais savoir s'il y a d'autres commentaires à ajouter, autrement je vous demande d'adopter ce document, tenant compte du fait que c'est un document modifiable qui pourrait avoir des changements à faire après chaque réunion. Bien sûr il faut tenir compte aussi des résultats



du comité qui travaille pour la restructuration des réunions de l'ICANN. C'est quelque chose que nous devons aussi avoir présent à l'esprit.

Prochaine diapo, je crois que c'est la dernière recommandation. Cette recommandation concerne la participation précoce du GAC dans les PDP de la GNSO. Nous avons déjà parlé de cette recommandation, donc on ne va pas rentrer dans les détails.

Et je passe maintenant à la dernière diapo, je vais faire une petite mise à jour pour ceux qui n'étaient pas présents à la séance précédente. La recommandation pour que le GAC participe de manière précoce au PDP de la GNSO. Cette recommandation a été présentée dans la séance d'avant. Cette proposition de participation précoce doit se faire en coordination avec les deux groupes, c'est à dire la GNSO doit indiquer avec suffisamment d'avance au GAC quand ce type de participation sera nécessaire.

A qui devrais-je donner la parole ? Gema ? Anne Rachel peut-être ?

THOMAS SCHNEIDER:

Je pense qu'il faudrait penser au moment où les gens peuvent poser des questions ou faire des commentaires. Si vous voulez que ce soit le cas maintenant on peut s'arrêter ici pour que les gens puissent faire des commentaires.

MANAL ISMAIL:

Je suis flexible, si les gens veulent poser des questions maintenant, ou bien je peux passer la parole à Anne Rachel ou répondre aux questions pour ne pas que les gens se perdent avec trop de recommandations.



Y a-t-il des questions maintenant ?

SUEDE :

J'ai une question pour la recommandation 6.3, publier les fondements de l'avis du GAC. Je crois que c'était Gema qui a travaillé là-dessus. La recommandation parle de sessions ouvertes et des forums ouverts. Mais je me demande si cela ne veut pas dire forum public, au lieu d'ouvert. Peut-être qu'il s'agit des forums publics à la fin de chaque réunion de l'ICANN ? C'est important car plus tard, on va parler des forums ouverts. Et le choix change considérablement si nous allons avoir des forums publics. Est-ce que vous parlez de forums publics ? Et deuxième question, il faudrait qu'on parle de la tenue systématique de forums publics à la fin de chaque réunion du GAC.

ESPAGNE:

Il s'agit peut-être d'une erreur de ma part, le fait d'avoir parlé de forums ouverts. Le mot correct serait forum public. Je parlais de la proposition de tenir des séances spécifiques pour expliquer l'avis du GAC.

Mais la recommandation 6.3 ne parle pas de forums ouverts ou publics, elle suggère au GAC d'expliquer de manière plus détaillée les fondements de l'avis du GAC.

Pour pouvoir mettre en place cette recommandation, nous avons un choix d'options dont l'une serait tenir ce type de séances spéciales en coordination avec les forums publics de l'ICANN par exemple, pour que nous puissions expliquer les fondements qui sont à la base de notre avis. Ces sessions ne seraient pas comme celles que nous avons tenues



à Istanbul, cette séance en particulier était informative, par rapport au travail du GAC. Je parle ici des séances qui auraient lieu dans le cadre des réunions de l'ICANN pour expliquer les fondements qui sont à la base de l'avis du GAC.

Est-ce que cela répond à votre question ?

SUEDE :

Oui, vous avez répondu à ma question.

Mais la question est de savoir quelle est la position du GAC par rapport à cette tenue de ces forums publics. Est-il possible de mettre en place cela ? Les dirigeants du GAC pourraient être amenés à la faire, et il y a beaucoup de questions qui se posent si c'était le cas.

THOMAS SCHNEIDER:

Je vais vous faire une proposition de procédure. Nous avons accordé une heure à cette question, et je sais que ce n'est pas beaucoup. Nous aurons besoin d'une demi-heure pour discuter du point suivant.

Donc je vous propose de lire le document, où vous avez toutes les informations par rapport à tout ce qui a été dit, et les propositions qui sont faites par le groupe. Et il y a aussi les commentaires que vous avez faits. Donc je pense que si vous lisez cela, on pourrait peut-être avancer le travail, et c'est ma proposition. Et après on pourra passer un certain temps sur les deux autres recommandations.

Parce que passer en revue la recommandation ralentit un peu le travail. Il faut prendre une décision par rapport à ces recommandations. Et je

pense qu'on pourrait prendre déjà des décisions par rapport à ces recommandations. C'est ma proposition.

INTERVENANT NON-IDENTIFIÉ : Merci Gema et les collègues pour ce que vous avez présenté.

Je me demande si nous devrions avoir une explication par rapport à ce que nous considérons comme étant des représentants, des dirigeants cadres, pour comprendre de quoi il s'agit, ce que nous avons vu à Londres par rapport à ces réunions de haut niveau. Il nous faut savoir si c'est au niveau ministériel, parle-t-on de fonctionnaires supérieurs ? Vous pourriez peut-être nous donner plus de précisions par rapport à cela, parce que cela a un impact sur ce que nous allons demander à ces pays. Parce que si c'est au niveau ministériel, il n'y a pas besoin de prévoir des questions de protocoles ou de sécurité. Mais si c'est un niveau supérieur, il y a d'autres aspects dont il faudra tenir compte. Voilà mon commentaire.

MANAL ISMAIL:

Vous faites référence aux réunions de haut niveau je crois. Nous avons trouvé que ce n'était pas pratique d'imposer un certain niveau pour les fonctionnaires qui allaient participer à cette réunion. On laisse le choix aux pays de décider quel type de représentant ils souhaitent envoyer à ce type de réunions. S'il s'agit de fonctionnaires supérieurs ou d'autres types de représentants.

Est-ce que cela répond à votre question ?



MAROC :

Je remercie l’Egypte et l’Espagne de nous avoir présenté ce travail qui devait être appuyé.

Mon commentaire se focalisera sur la recommandation 6.7, plus particulièrement la question des réunions de haut niveau. Les réunions en tant que telles sont très importantes dans le sens où elles représentent une occasion pour les pays, les membres du GAC, d’être sensibilisés sur les sujets qui sont traités par l'ICANN.

Comme la plupart des délégations africaines ont dit hier lors d’une réunion, à plusieurs niveaux les gouvernements ou les officiels ne sont pas sensibilisés sur les questions qui sont traitées par l'ICANN. Donc de ce point de vue, ma délégation appuie la tenue de ce genre de réunions.

Bien évidemment, comme cela a été rappelé, la question de la rotation géographique est importante pour ne négliger aucune région. Je crois qu’à ce jour on a eu deux réunions de haut niveau, la première à Toronto, la deuxième à Londres.

Je voudrais également appuyer le nombre d’ajouts et d’input qui a été fait par la délégation du Royaume-Uni suite à la tenue de la réunion de Londres en juin dernier. Je crois que ce processus de retour d’expérience est très important dans la mesure où cela nous permettra d’améliorer nos attentes par rapport à ces réunions.

La question de définir l’agenda c’est très important. Je pense que définir une thématique bien précise pour ces réunions nous permettra de sortir avec le maximum de résultat possible, mais également de nous permettre de sortir avec un outcome qui pourra être suivi sur l’une des



thématiques d'actualité traitées non seulement au sein du GAC, mais aussi dans un cadre plus large, celui de l'ICANN.

Donc pour dire que nous appuyons le principe de la rotation, le principe de la tenue de ces réunions de haut niveau, et également ce principe de retour d'expérience des hôtes qui ont déjà hébergé ces réunions.

Merci.

MANAL ISMAIL :

Merci beaucoup, c'était justement l'idée derrière cette recommandation. Essayer de faire en sorte que le travail de l'ICANN et du GAC puisse être mieux connu par les fonctionnaires gouvernementaux.

Nous avons le Portugal, les Etats-Unis, et le Royaume-Uni.

PORTUGAL:

Je vais parler en Portugais.

Mon commentaire concerne la présence des fonctionnaires de haut niveau, et cela est lié bien sûr aux pays membres qui souhaiteraient que les pays membres soient présents dans ces réunions.

Et ces fonctionnaires parfois n'ont pas l'impression qu'ils doivent participer à ces réunions. Nous devrions être clairs par rapport à cela. Il devrait s'agir d'une présence au niveau ministérielle ou pas ? Qu'est-ce que nous voulons comme résultat de ces réunions ? Voulons-nous des discussions politiques au niveau du GAC ? Nous n'allons pas obtenir des résultats très différents, mais si on veut des réunions de haut niveau



ministériel, il faut dire que ces réunions devraient se faire au niveau ministériel. Les ministres peuvent y assister ou pas, ils peuvent envoyer des représentants, mais il faudrait préciser que ces réunions devraient se faire au niveau ministériel. Bien sûr, c'est au choix des ministres de participer ou pas, mais finalement les ministères finiront par y aller.

Mais le GAC ne peut pas dire que chaque pays devrait décider s'il va envoyer un ministre ou pas. Nous voulons savoir de manière plus claire si à ces réunions devraient participer des ministres ou pas.

MANAL ISMAIL:

Nous avons le Royaume-Uni, les Etats-Unis, puis le Pérou.

ROYAUME-UNI :

Merci beaucoup Manal.

Par rapport à cette question des réunions de haut niveau, nous avons pris une décision, à savoir inviter les ministres là où c'était possible d'inviter les ministres. Il y a des administrations qui ne les appellent pas ministres, mais il s'agit de fonctionnaires de niveau supérieur.

Et donc cette réunion doit permettre une certaine flexibilité. Bien entendu, certains pays sont représentés par des fonctionnaires supérieurs, et notre stratégie au niveau des invitations était d'inviter les ministres, et bien sûr le Portugal a indiqué que c'est la prérogative des administrations de décider qui ils souhaitent qui participe à ces réunions. Voilà ma réflexion par rapport à cela.

Il y a également la question de la réponse du Royaume-Uni au feedback que vous avez demandé par rapport à ce guide d'orientation, à ces



principes d'orientation. Et je dirais que bien sûr nous sommes d'accord avec ce document d'orientation, avec les amendements proposés par la Commission Européenne, et je peux vous donner mon retour d'expérience par rapport à ce que nous avons eu comme expérience pour l'établissement de l'agenda, la stratégie de sensibilisation, la façon dont la réunion a été menée, et quels étaient les résultats que nous souhaitons obtenir en termes de rapports de la réunion.

Nous voulons souligner également le soutien que nous avons reçu de la part de l'ICANN et du secrétariat pour la logistique et la préparation de la réunion de haut niveau et tout l'aspect matériel de la réunion.

La réponse que je vous ai donnée quand vous m'avez demandé de vous donner mon retour d'expérience couvre plus ou moins tous ces aspects. Nous avons bénéficié du soutien de l'ICANN, et je serais ravi d'annexer cela à ce guide de principes d'orientation. Et nous soutenons que l'on mette en place cette recommandation concernant les réunions de haut niveau.

MANAL ISMAIL:

Merci le Royaume-Uni.

En fait, j'ai trouvé que c'était vraiment très détaillé votre feedback, et que ces détails étaient extrêmement utiles et que ce n'était pas la peine de les résumer. C'est pour cela qu'on voulait les annexer directement.

Pour le Portugal et la Namibie, par rapport à la présence ministérielle ou pas, nous avons soulevé cette question dans notre première réunion au Canada. Et c'est bien d'établir quel sera le niveau de la réunion, pour



que les fonctionnaires puissent savoir quel type de niveau de fonctionnaires ils vont rencontrer.

Mais le fait de mettre réunion ministérielle exclurait les fonctionnaires supérieurs de cette réunion et ce ne serait pas très positif. Bien sûr on peut revenir sur cette question, si vous avez des suggestions on les écouterait. Pour le moment il s'agit d'une réunion gouvernementale de haut niveau. Mais c'est intéressant de pouvoir commencer à préparer en amont quel type de niveau de fonctionnaires serait souhaité.

Les Etats-Unis, excusez-moi de vous avoir fait attendre.

ETATS-UNIS :

Il n'y a pas de souci.

J'apprécie énormément le matériel qui nous a été présenté.

Je vais poser une question de processus. Je pense que l'échange sur la réunion de haut niveau a été très utile et informatif. Mais j'ai une question par rapport au processus. Je vois que notre objectif est de revisiter les progrès à ce jour et les actions à mettre en place. Je ne suis pas sûr de ce que vous voulez dire par actions à mettre en œuvre, car on a des propositions dans beaucoup de documents. Il y a beaucoup de documents associés à ce point de l'ordre du jour, et il y a du nouveau matériel ici. ? Donc je ne suis pas sûr de savoir ce que vous cherchez de notre part. Il y a des propositions déjà dans ce texte qui n'avaient pas été suffisamment discutées en tant que position commune, ou accordée. Je demande au président si vous pouvez nous dire comment traiter cette question.



Merci beaucoup.

THOMAS SCHNEIDER:

En ce qui concerne la procédure, bien sûr on n'a pas eu suffisamment de temps pour préparer la séance avec tous les différents groupes. Mais je vais passer en revue ces points pour voir s'il y en a à discuter, pour voir s'il y a des points sur lesquels il faut prendre des décisions, parce que je ne pense pas que cela vaille la peine de passer des heures à traiter chacun des points. Certains de ces points peuvent demander des discussions plus longues, mais la perception que j'avais c'était que nous étions capables de passer en revue presque tous ces points dans ces 90 minutes que nous avons.

PEROU :

Je vais parler en Espagnol.

En ce qui concerne l'invitation qui a été adressée à Londres aux différents pays, la réunion de haut niveau, je tiens à remercier notre collègue anglais qui a été notre hôte à Londres.

Mais d'autre part, je voudrais profiter de cette occasion pour attirer votre attention sur l'invitation que l'on a reçue. Non pas du gouvernement. L'ICANN est une organisation internationale ou pas. Elle veut être internationale ou non. Le gouvernement du Pérou ne va pas assister de manière formelle au niveau ministériel à une réunion de l'ICANN. Parce que l'ICANN est une organisation à but non lucratif. Ce n'est pas une organisation internationale.



Et donc quand vous nous inviterez, et je dis cela avec beaucoup de respect, nous allons y participer avec un certain niveau, mais ne vous attendez pas à ce que le gouvernement du Pérou envoie un représentant du cabinet du président, parce que l'ICANN n'est pas une organisation internationale. Un Ministre de l'Etat doit être invité par le biais d'une lettre diplomatique, non pas à travers une lettre de l'ICANN. Ce sont des détails auxquels l'ICANN doit tenir compte. L'ICANN n'est pas une organisation internationale. Et tant qu'elle ne le sera pas, elle doit comprendre quelles sont les conditions associées à son niveau.

MANAL ISMAIL:

Merci le Pérou d'avoir partagé votre point de vue.

La Suisse.

SUISSE :

[... 1'18'15] donc je pense que si on veut faire des réunions de haut niveau et qu'on souhaite avoir des Ministres, il faut que ce soit le Ministre qui est l'amphitryon, qui invite, qui envoie une invitation à ses collègues. Et ses collègues, comme cela se fait toujours, ont le choix de représenter leur pays eux-mêmes, et en cas d'empêchement, ils ont la liberté d'envoyer un haut fonctionnaire de leur ministère, ou un collègue d'un autre ministère s'ils le souhaitent. Mais c'est à chaque ministre et à chaque de régler comment il veut envoyer une représentation dans une réunion ministérielle. Ce sont les règles habituelles et je pense qu'il faut les suivre.

Merci.



MANAL ISMAIL: Merci beaucoup le Pérou et la Suisse.

C'est exactement pourquoi nous ne pouvons pas imposer un certain niveau ministériel pour ce type de réunions.

L'Indonésie ?

INDONESIE : Pour compléter ce que les collègues ont dit par rapport aux procédures pour inviter des ministres, bien sûr la procédure doit être suivie. Nos ministres ont été invités par les ministres britanniques pour l'IGF par exemple.

Outre l'invitation des Nations Unies, le ministre va inviter aussi ses collègues à ce type de réunion. Dans quelques mois, les Pays-Bas vont accueillir une réunion de haut niveau du GCSS, et c'est le ministre qui invite les autres ministres.

Pour compléter cela, nous devons également analyser l'organisation elle-même. L'ICANN est une organisation à but non lucratif californienne, et cela est différent de l'UIT. La décision de l'UIT est prise par le conseil de plénipotentiaire, et c'est un organe supérieur de décision. Le secrétaire général décide des réunions de plénipotentiaires. Donc ceux qui assistent aux réunions de l'UIT doivent avoir reçu une lettre du Ministère des Affaires Etrangères. Moi-même je représente le Ministère de l'Indonésie. Et ma signature représente mon gouvernement.



A l'ICANN, nous en avons parlé hier, notre avis même peut ne pas être considéré par le conseil d'administration de l'ICANN, parce que ce n'est qu'un avis, et cela diffère complètement de ce qu'est une réunion de plénipotentiaire. Je pense que cela doit être pris en compte, parce qu'à mon avis le GAC n'est qu'un organe de conseil. Dans les réunions de l'UIT je dois signer en représentation de mon gouvernement. Si je dis quelque chose, le poids de ce que je dis revient à ma responsabilité. Et je fais très attention de ne pas dire quelque chose d'erroné parce que mon ministre va me tuer. Il est très important à ce moment-là de faire cette différence.

CHINE :

Merci.

Nous voudrions signaler notre accord par rapport à ce que le délégué de l'Indonésie vient de dire.

Nous sommes un peu inquiets par rapport à la réalisation de cette réunion de haut niveau de façon régulière. Parce que s'il faut que nous fassions une réunion ministérielle, l'invitation devra venir du leader d'une organisation internationale. Et il faut que ce soit normalement une organisation internationale, intergouvernementale. Là, les ministres acceptent l'invitation, mais c'est différent du fait de dire que les ministres acceptent l'invitation d'une compagnie en particulier.

Le GAC est une organisation qui fonctionne au niveau des groupes de travail. Alors comment cela se fait-il que les ministres qui participent à une réunion de travail, comment faire pour que c'est ministres viennent



participer ? Et quel est plus spécifiquement le mandat pour ce faire ?
Quel est l'ordre du jour pour cette réunion ministérielle ?

Et il faut que nous tenions compte du résultat, c'est à dire comment mettre en œuvre les instructions d'un ministre ? Comme mon collègue de l'Indonésie l'a dit clairement, le GAC est un organe consultatif, alors les instructions des ministres ne pourront probablement pas être mises en œuvre dans le cadre de ce mécanisme de travail.

Voilà la remarque que nous voulions faire.

MANAL ISMAIL :

Merci la Chine, la Commission Européenne demande la parole, et nous aurions ensuite peut-être fini la discussion sur cette recommandation. Nous vous demandons M. le Président votre autorisation, parce qu'il y a deux recommandations qu'Anne Rachel va présenter.

COMMISSION EUROPEENNE : Merci beaucoup de m'avoir accordé la parole.

Je voudrais dire que lorsque nous avons fait la réunion à Londres, c'est le ministre britannique qui nous a émis l'invitation, et pas l'ICANN. Cette réunion est hors de portée de ce que l'ICANN fait, même si nous abordons des thèmes qui concernent l'ICANN. C'est une société privée l'ICANN, mais c'est une société privée très importante.

Tous ceux qui sont ici présents ont en quelques sortes un statut officiel parce que nous représentons nos gouvernements, même si nous présentons nos avis à une société privée. Nous sommes ici en notre qualité de représentants gouvernementaux. En tout cas c'est mon cas.



MANAL ISMAIL:

Merci beaucoup. Votre commentaire est très pertinent, et cela me permet de conclure notre discussion sur ce thème.

Le pays hôte donc va établir le niveau de la réunion en émettant les invitations y afférant. Il est extrêmement nécessaire de faire cela aussitôt que possible si nous voulons nous assurer d'avoir une réunion de haut niveau, et nous devons le faire pour savoir justement quel sera justement le niveau de cette réunion.

Malgré le fait que chaque pays puisse décider quels seront les fonctionnaires supérieurs qu'il va envoyer, il n'est pas logique que certains pays envoient des ministres et d'autres pays envoient des participants d'un niveau différent. Il faut donc qu'il y ait une certaine cohérence. Plus notre travail se fera à l'avance, plus les résultats seront pertinents. Ce guide ne sera pas obligatoire, mais c'est pour aider les pays hôtes à réaliser ces réunions de haut niveau.

Je vais céder la parole à notre président, et j'espère que nous pourrons avoir ce document comme un document modifiable, pour que nous puissions y apporter des modifications dès que nous estimerons que nous devons le faire.

Je veux dire aussi que nous devons trouver la façon d'exprimer notre reconnaissance au pays hôte précédent pour que nous sachions dans l'avenir qui nous pourrions consulter. Autrement, nous ne saurons plus qui a joué le rôle de pays hôte, et qui ne l'a pas fait. Nous pourrions commencer à prendre note du fait que le Canada et le Royaume-Uni ont été des pays hôtes.



GONZALO NAVARRO: Puisque nous avons des services d'interprétation je vais parler Espagnol.

Premièrement, je veux vous remercier de l'invitation qui m'a été faite pour que je sois ici présent. Je félicite surtout Manal du progrès qui a pu être fait dans les recommandations de l'ATRT 2 en ce qui concerne notre travail conjoint.

Des petites précisions. Si ma mémoire est bonne, les deux dernières invitations qui ont été envoyées pour les réunions de haut niveau ont été envoyées au niveau des Etats, c'était les ministres des télécommunications du Canada à l'époque, puis ceux du Royaume-Uni l'année dernière. Alors on ne pourrait pas estimer qu'il s'agit d'une invitation de l'ICANN.

La recommandation est faite au GAC, pas à l'ICANN en général pour l'organisation de ce type de réunions. Il faut exprimer clairement cela. Ce n'est pas l'ICANN qui invite les ministres, c'est un Etat qui invite un autre Etat.

Deuxièmement, je vais répondre à notre collègue du Maroc, et comme Mike Silber l'a dit tout à l'heure, l'année prochaine on verra une modification en termes de structures des réunions. La deuxième réunion de l'année sera plus courte avec une infrastructure plus réduite, ce qui permettra que des pays qui ne sont pas nécessairement considérés comme des pays hôtes par suite de la taille des réunions de l'ICANN, cela va leur permettre de participer.

Des pays donc qui normalement ne peuvent pas héberger ce type de réunions pourront participer, accueillir une réunion de l'ICANN ou une



réunion de haut niveau. Qu'il s'agisse d'une réunion au niveau ministériel, ou une réunion de fonctionnaires de haut niveau. Je veux exprimer ma reconnaissance au GAC du travail qu'il a fait dans ces sujets.

THOMAS SCHNEIDER:

Je voudrais prendre des précisions sur ces réunions de haut niveau. Nous ne discutons pas du fait de savoir si nous allons les faire ou pas, parce que cela est une décision prise. Ce qu'il faut savoir c'est qu'il faut raffiner les détails sur le niveau des réunions. Il faut dire qu'il y a un accord implicite si nous regardons le communiqué de Los Angeles, on peut voir que l'on dit qu'il y aura des réunions de haut niveau de manière régulière. Il y a une norme générale pour faire ces réunions tous les deux ans.

Ce qui fait que nous aurions une réunion de ce haut niveau l'année prochaine. Cela fait que nous devons commencer à nous préparer pour cette réunion au cas où cette réunion aurait lieu au début de l'année. Parce qu'avec cette nouvelle stratégie concernant les réunions, cela se fera probablement au début ou à la fin de l'année, mais pas au milieu. Je ne veux pas rentrer dans les détails parce que nous aurons une séance spécifique pour discuter de ce thème dans la semaine.

Je vois que le temps s'écoule et que nous allons avoir à prendre des décisions sous peu, surtout en ce qui concerne notre prochaine réunion de haut niveau. Nous avons à peu près une dizaine de minutes, nous aurons peut-être un peu plus de temps disponible. Je suggère de traiter les recommandations 6.8 et 6.9. Imad et Anne Rachel seront responsables de cette partie de la présentation. Imad n'est pas ici



présent malheureusement. Mais nous sommes heureux de compter sur ce qu'Anne Rachel va pouvoir nous présenter à propos des recommandations 6.8 et 6.9.

ANNE-RACHEL INNE:

Merci beaucoup M. le Président de l'invitation qui m'a été faite. Comme vous venez de le dire, Imad n'est pas ici. Je vais en parler rapidement parce que nous n'avons pas trop de temps.

Je crois que la version préliminaire de ce guide a été diffusée, vous l'avez en votre possession. Ce groupe de travail a été créé l'année dernière ici à Singapour. Il a déjà effectué deux réunions dont l'une à Londres et l'autre en octobre à Los Angeles.

Parmi les membres du groupe de travail, se trouvent Imad Hoballah du Liban, qui dirige le groupe, et les Etats-Unis, la Commission Européenne, l'Australie, la Turquie, le Mali, la Suède, l'Argentine, la Commission de l'Union Africaine, l'organisation pour la Coopération Islamique, et l'Union des Télécommunications des Caraïbes comme membres qui représentent le GAC.

Quant aux représentants de l'équipe de l'ICANN, pour ce que nous appelons le groupe de travail de la participation des gouvernements au niveau régional, ce groupe est dirigé par Tarek Kamel qui est ici parmi nous. Nous avons ici trois collègues, moi-même, Nigel Hickson, qui s'occupe du volet gouvernemental.

Et il y a tous nos collègues dans les différentes régions. Il y a l'Afrique, l'Amérique du Nord, l'Asie, l'Amérique Latine et les Caraïbes, le Moyen Orient, l'Australie et les Iles du Pacifique, la Russie, et l'Asie Central et

l'Europe de l'Est. Nous avons des représentants régionaux qui travaillent avec nous, en coordination, et avec les représentants du GAC chaque fois que nous allons dans ces régions.

Donc les recommandations 6.8 et 6.9, la 6.8 plus spécifiquement, abordent la question de l'organisation et des lignes d'orientation pour la participation des gouvernements non seulement au sein du GAC, mais aussi des pays qui ne sont pas membres du GAC.

Ce que nous essayons de faire au moyen de ces lignes directrices, c'est ce que nous faisons quand nous contactons différentes personnes, qu'il s'agisse des membres du GAC ou des non membres.

Nous établissons aussi des contacts avec les secrétariats bien sûr pour nous assurer du fait que des questions telles que les réunions du GAC, les communiqués du GAC seront partagés au niveau régional avec les communautés. Par exemple à Genève, il y a différentes missions gouvernementales, il y a aussi différentes OIG, et il y a un certain niveau de participation et des approches différentes. Ces approches et niveaux de participation nous permettent d'établir des rapports avec les membres actuels et les membres futurs du GAC.

Les équipes régionales organisent des séminaires web et des conférences. Nous organisons parfois des réunions individuelles, par exemple si un membre du GAC estime qu'il a besoin d'avoir davantage d'information sur un thème qui est traité au sein de l'ICANN, il peut appeler l'un des vice-présidents ou envoyer un mail à l'un des membres des équipes régionales et demander l'information sur les stratégies régionales qui sont mises en œuvre à l'heure actuelle. Les représentants du GAC ont toujours fait partie de ces initiatives.



Il y a ensuite des séances d'information individuelles qui se tiennent par exemple à Genève. Nous avons des missions à Genève qui nous contactent et qui nous disent « nous avons appris que l'ICANN est venue dans notre ville, nous avons participé à des séances informatives générales, mais nous voudrions avoir des échanges plus personnalisés, est-ce que vous pourrez venir nous voir ? » Et là ils soulèvent des questions pour savoir quel est le mandat de l'ICANN, ce que signifie la transition de la supervision des fonctions de l'IANA, ce que fait mon pays, etc.

Ensuite, nous répondons à ces questions, et nous coordonnons le travail avec les représentants régionaux pour que le pays puisse s'entretenir avec les représentants du GAC et qu'on puisse leur dire que les collègues de Genève ont parlé avec les missions du gouvernement du pays en question, et que nous avons répondu aux questions.

Il y a beaucoup de pays en développement qui ont des questions à poser sur des domaines de premier niveau avec des codes géographiques, et ils veulent soulever des questions sur les noms de domaines qui ont des extensions géographiques.

Les vice-présidents régionaux se présentent aussi dans des pays qui sont intéressés à avoir davantage d'informations pour savoir quand l'ICANN se rendra dans leur pays pour faire des réunions. Ils se réunissent avec des fonctionnaires gouvernementaux, ils s'entretiennent sur ce que l'ICANN fait, ce qu'elle fait là-bas, quels sont nos échanges avec les fournisseurs de services internet, avec les opérateurs, avec les administrateurs des ccTLD etc.

Bien sûr, lorsque nous allons dans un pays déterminé, nous nous assurons d'avoir contacté le représentant du GAC pour être avec eux.

Nous avons aussi des réunions avec les communautés dans les différentes régions, et ces réunions sont assez spécifiques. Par exemple, notre collègue de l'Afrique a eu une réunion avec toute la communauté pour lui présenter une mise à jour sur la stratégie pour l'Afrique pendant la réunion de RIR à l'Ile Maurice. Parce qu'il y a eu beaucoup de communautés qui étaient présentes là-bas. Nous avons saisi l'occasion. C'est un pays où il y a beaucoup de souci, de questions à poser sur les ccTLD. On s'est réuni avec les fonctionnaires de ce pays, et le reste des communautés ont contacté notre représentant pour apprendre des meilleures pratiques pour résoudre des problèmes concernant les ccTLD.

Nous faisons aussi des formations de base, des formations élémentaires. Nous entraînons des personnes qui veulent devenir des membres du GAC. Nous les formons de façon élémentaire. Puisque nous avons des représentants régionaux, nous travaillons avec eux, nous leur montrons le site web du GAC, nous leur expliquons ce que fait le GAC, combien de membres le forment, quels sont les observateurs, on leur montre les derniers communiqués, les résultats des dernières actions, et nous établissons un contact de ces personnes avec le secrétariat du GAC. Nous leur expliquons comment il faut envoyer une lettre pour demander l'adhésion.

Ces échanges avec les non membres du GAC suivent les mêmes lignes directrices. Cette interaction peut être établie avec un nouveau membre du GAC, ou avec un pays qui cherche à être membre du GAC.



Si nous ne pouvons pas avoir de réunion en face à face ou individuelle, nous faisons des séminaires web. Le dernier a eu lieu en Amérique Latine, où Olga a fait une présentation pour les futurs membres possibles du GAC dans la région de l'Amérique Latine. Nous travaillons donc de façon coordonnée avec les membres du GAC pour nous assurer que la participation soit vraiment optimale.

Par rapport au matériel de sensibilisation, c'est un autre point que je voudrais aborder. Nous avons une fiche de suivi de l'ICANN et parmi les points que nous avons à aborder ou développer, il y avait les différents outils. Et nous avons un Wiki avec une liste des ministres, de tout le monde pour le GAC. C'est une mesure qui a été prise, qui est en cours, j'espère que nous pourrons finir ce travail sous peu.

Maintenant par exemple, nous avons envoyé un bon nombre des membres du GAC, ou ceux qui veulent le devenir, sur un site web qui s'appelle learn.icann.org, où nous avons quelques modules où les gens peuvent faire des recherches pour voir ce qu'est l'ICANN, quelle est la communauté de l'ICANN, comment on peut y participer. Et bien sûr nous pouvons compter sur le secours des vice-présidents ou des différentes équipes pour qu'ils puissent comprendre ce qui se passe. Il y a aussi les équipes régionales, dans le Wiki régional, on informe la communauté, on parle des stratégies régionales, de ce qui se passe, et c'est là que l'on peut trouver aussi l'information sur les réunions qui ont lieu dans les différentes régions. Il y a d'autres formations liées au DNS en général.

Dans la recommandation 6.9 il y a des explications ou des références concernant le développement et la mise en œuvre pour chaque région



du monde d'un plan permettant de garantir ou assurer que les entreprises locales et les entrepreneurs pourront participer sur un pied d'égalité et utiliser les services de l'ICANN, y compris les nouveaux gTLD. Il y a par exemple un nouveau centre du DNS qui a été établi en Egypte pour la région du Moyen Orient et de l'Afrique. Et cela se fait de façon spécifique pour nous assurer que l'on pourra promouvoir les affaires concernant le DNS dans ces régions.

Voilà les choses que je peux vous expliquer. Par rapport au contenu que nous pouvons vous fournir dans le groupe de travail conjoint et au sein du GAC plus spécifiquement, nous avons une réunion mensuelle avec les autorités de l'ICANN et du GAC.

Nous envoyons aussi au GAC un rapport mensuel où nous détaillons toutes les activités concernant ces réunions d'informations et les réunions publiques, tout ce qui a eu lieu dans les différentes régions, les membres du GAC veulent bien des fois savoir ce qui se passe dans ces réunions, et cela leur permet d'être au courant de ce qui se passe.

Nous incluons là aussi le format des documents, bien sûr nous utilisons toujours des présentations, parfois nous présentons l'information sous d'autres formats. Cela peut se voir sur le site web des réunions lorsqu'elles ont lieu.

Pour conclure, je vais vous commenter quelque chose dont nous discutons avec les vice-présidents régionaux, avec certains représentants du GAC au niveau régional. Certains problèmes qui sont soulevés lorsque nous essayons de nous mettre en contact avec les gens du GAC surtout dans les pays et les économies les plus petits se rapportent d'après ce que l'on nous dit avec l'absence ou le manque ou



la rareté de ressources humaines, le manque de temps, ainsi que le manque de compréhension par rapport à ce que fait l'ICANN et à la manière dont on peut participer à ce que l'ICANN fait.

Il y en a qui nous disent qu'ils ont besoin de quelqu'un qui les aide constamment, qu'ils ont besoin de rapports de l'ICANN ou qu'ils ont besoin d'un certain conseil par rapport à des thèmes tels que le WHOIS ou d'autres thèmes.

Certains pays ont des préférences telles que l'assistance à des séminaires web parce qu'ils pensent que c'est plus facile de travailler qu'avec par exemple des emails.

Nous essayons de suivre ce que l'on nous dit, et voilà ce que nous avons rédigé. Nous voudrions savoir quels sont vos commentaires sur la manière d'établir cet échange avec les membres du GAC, et nous voulons savoir si c'est une façon appropriée de travailler, si nous pouvons continuer à travailler de cette façon. Voilà les lignes directrices mises à jour dans leur format préliminaire.

Je vais m'arrêter ici et je vais céder la parole à M. le Président pour qu'il me dise si nous allons accueillir des commentaires pour le groupe de travail, je me ferai un plaisir d'y répondre.

THOMAS SCHNEIDER:

Merci beaucoup.

Y a-t-il des commentaires ? Je pense que cela a été une présentation très claire. Il y a beaucoup de travail en cours dans ce groupe en termes de participation et de diffusion.

La question à répondre c'est : quelles sont les étapes à suivre ? Il y a certains recommandations qui ont été mises en œuvre, d'autres n'ont pas été mises en œuvre, et sont en attente, mais seront mises en œuvre dans les plus brefs délais. Et le groupe de travail va continuer à travailler. Vous pouvez contacter le groupe par rapport à ces points par rapport auxquels il faut encore prendre une décision, afin de prendre une décision justement.

Y a-t-il des commentaires ? Si ce n'est pas le cas je vous remercie tous, et je vous vois mardi.

La Suède, pardon.

SUEDE :

Je ne suis pas sûr d'avoir compris. Quand vous dites que les groupes peuvent vous contacter entre les sessions, est-ce que cela veut dire qu'ils vont développer des propositions et on va en discuter dans les prochaines réunions du GAC ?

THOMAS SCHNEIDER:

Soit nous consacrons du temps à discuter ce type de questions à chaque réunion comme nous avons fait jusqu'à maintenant, soit nous essayons de mettre en œuvre les recommandations qui n'ont pas été mises en œuvre de manière électronique par le biais de commentaires envoyés sur la liste de diffusion.

Je dis cela parce que je ne pense pas, outre la réunion de haut niveau par rapport à laquelle il faut avoir une discussion, le reste des recommandations concerne des procédures, et je ne crois pas que ça



valle le coup de consacrer trop de temps sur ces questions de procédures. Et je propose de les mettre en œuvre. Voilà ma proposition.

COMMISSION DE L'UNION AFRICAINE : Merci beaucoup. Je tiens à remercier Tarek et Anne Rachel pour ce travail qui a été fait par rapport à la participation des gouvernements, et je voulais dire que nous avons eu des discussions concernant les défis que cela représente en termes de participation pour les pays africains. Nous avons donc eu une discussion avec Anne Rachel pour mieux articuler les besoins de notre région afin d'assurer que l'on puisse coordonner des actions à suivre compte tenu du fait que la Commission de l'Union Africaine est membre de ce groupe de travail.

Merci beaucoup.

THOMAS SCHNEIDER: Merci. Manal, l'Egypte.

EGYPTE : Merci.

Je voulais tout juste demander une précision par rapport à ce que nous allons faire.

Je crois que les lignes directrices pour les réunions de haut niveau ne doivent pas forcément être reportées à la prochaine réunion en face à face. Je n'ai pas de problème si on ne conclut pas cette discussion aujourd'hui. On sait qu'il s'agit d'un document évolutif, on peut y revenir, mais on a dit qu'il serait convenable d'avoir une réunion de

haut niveau l'année prochaine, donc il faudrait arriver à finaliser cette recommandation, mettre en ordre cette recommandation.

THOMAS SCHNEIDER: C'est pour cela que je recommandais de mettre en place ce type de recommandations dans les plus brefs délais.

SUEDE : Si vous me permettez de faire une suggestion. La troisième colonne de ces propositions, comme vous l'avez dit - il y a des recommandations qui ont trait à des procédures, mais il y en a d'autres, comme par exemple celle qui concerne le forum public, c'est une proposition, je sais que le moment, c'est maintenant. Après, je sais que nous n'avons pas le temps de pouvoir passer en revue tout cela, mais peut-être qu'on pourra y passer plus de temps après.

Ma suggestion est la suivante : je suggère de mettre un texte par rapport à cela dans le communiqué, et de cette manière on aura eu la discussion par rapport à chacun de ces points. Si chacun d'entre nous passe en revue les discussions, on pourra voir si on n'est pas d'accord avec cela, il faut passer davantage de temps sur cela, et cela sera plus facile à suivre pour nous au niveau de l'ordre du jour.

THOMAS SCHNEIDER: Royaume-Uni, puis l'Espagne.



ROYAUME-UNI: Je voulais parler de la recommandation 6.7, pour dire que je suis d'accord avec Manal. Je pense que les lignes directrices ont été examinées et je ne pense pas qu'il y ait des objections à ce jour qui puissent reporter ou retarder ce travail. Donc je vous invite à trouver une solution pour avancer avec cela.

ESPAGNE: Etes-vous sûr que vous voulez passer en revue chacune des recommandations pendant la session de rédaction du communiqué ? La plupart des recommandations concerne des questions administratives, et elles sont assez simples. Je pense que nous pouvons les accepter, dire au BGRI que nous sommes sur le point de les mettre en place, qu'il y en a qui ne sont pas encore complètes.

En ce qui concerne la tenue des séances d'information du GAC, nous pouvons faire passer le message que cette recommandation a été accepté et mise en œuvre, et qu'elle sera mise en œuvre dans l'avenir.

Et en ce qui concerne la recommandation sur la publication des fondements qui sont à la base des avis du GAC, les forums publics sont une option. Mais la recommandation ne nous oblige pas à tenir ce type de forums. Nous pouvons tout simplement dire que nous sommes d'accord pour faire ce type de publication, et nous pouvons décider de quelle manière le faire. Je pense que cela pourrait être satisfaisant.

THOMAS SCHNEIDER: Merci.

Y a-t-il d'autres commentaires sur la façon dont nous allons traiter cela ?



ROYAUME-UNI :

Merci.

Par rapport à ce dernier point, il faudrait prendre une décision sur la façon dont on va mettre en place les recommandations, par exemple publier les fondements de l'avis du GAC. Je pensais que c'est cela ce qu'on voulait faire. Et donc je soutiens le fait que le GAC soit capable de faire participer la communauté dans le cadre de forums publics ou ouverts, où on puisse répondre à des questions de la communauté et améliorer la compréhension du communiqué par la communauté. Alors comment nous allons faire cela ?

Merci.

ESPAGNE:

Je pense que cette recommandation est la seule qui est un peu ouverte en ce qui concerne la méthode de mise en œuvre.

Pourquoi ne pas consacrer mercredi un peu de temps à cette question afin de décider comment nous mettons en œuvre cette recommandation sur les fondements des avis du GAC au lieu de le faire jeudi ? Pouvoir clore ce chapitre de l'ATRT 2 en disant que nous acceptons les recommandations et que nous les mettons en œuvre, et la seule recommandation qui est ouverte au débat serait celle-ci.

Nous pourrions prendre une décision finale jeudi pour voir comment nous mettons en œuvre cette recommandation. Est-ce que vous êtes d'accord ?



THOMAS SCHNEIDER:

Avant de donner la parole aux Etats-Unis, je suggère que l'on finisse notre réunion et que nous réfléchissions à la manière de mettre en œuvre ces recommandations de la manière la plus simple possible, et à la manière dont nous allons communiquer sur la mise en œuvre de ces recommandations.

Nous ne devrions pas consacrer davantage de temps à cette question ce soir.

ETATS-UNIS :

Merci beaucoup, nous avons consacré beaucoup trop de temps à cette question.

Je suggère qu'il serait utile pour l'avenir que la décision par rapport à laquelle vous voulez obtenir un feedback soit plus claire, parce que, avec mon plus grand respect, je ne suis pas d'accord sur le fait qu'on soit d'accord sur toutes les recommandations, et que la question des fondements de l'avis du GAC soit la seule question ouverte.

Il y a des propositions qui sont assez récentes par rapport à la façon dont certaines recommandations vont être mises en œuvre. Par exemple, le rôle des présidents et des vice-présidents. On ne s'est pas encore mis d'accord sur la façon dont nous allons traiter cette recommandation.

Donc il y a des discussions qui n'ont pas encore eu lieu par rapport à certaines recommandations. Je comprends très bien que le GAC puisse avoir un registre de la façon dont les recommandations ont été mises en œuvre. Avec quoi je ne suis pas d'accord, c'est la façon dont ça a été présenté.



Dans l'avenir il faudrait prévoir davantage de temps pour que les gens puissent lire avec plus de temps le texte que nous devons maintenant approuver. Je demande d'avoir un peu plus de prudence par rapport à l'approche que nous allons adopter dans l'avenir pour ce type de questions.

THOMAS SCHNEIDER:

Merci beaucoup. Je suis tout à fait d'accord avec vous.

Nous devrions passer en revue chaque point, en disant celui-là est mis en œuvre, celui-là non, où nous en sommes, et s'il le faut, avoir une discussion pour voir quelles sont les prochaines étapes pour pouvoir mettre en œuvre cette recommandation et communiquer notre décision au groupe de travail pour qu'ils puissent préparer le travail, afin de ne pas consacrer trop de temps à ce type de discussions pendant les réunions du GAC. Nous prenons note du besoin d'améliorer la préparation pour certaines sessions.

Merci beaucoup de votre patience, de votre travail, et je vous souhaite une bonne soirée.

Merci.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]

